



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(14-30 mai 1975)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 6

NATIONS UNIES

New York, 1975

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

**E/5698
E/ICEF/639**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
Abréviations		v
<u>Chapitre</u>		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 3	1
II. QUESTIONS IMPORTANTES	4 - 17	2
Aperçu des travaux	4 - 5	2
La détérioration de la situation des enfants	6 - 8	2
Possibilité d'action	9 - 16	3 ⁿ
Appel lancé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale	17	5
III. ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DE LA SESSION	18 - 22	7
IV. EXAMEN DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PROGRAMME	23 - 69	11
Différents moyens de répondre aux besoins sanitaires fondamentaux	23 - 47	11
Priorités en matière de nutrition de l'enfant dans les pays en voie de développement	48 - 69	16
VI. TENDANCES DU PROGRAMME	70 - 96	22
Certaines tendances générales du programme	70 - 78	22
Enseignement	79 - 81	24
Les femmes et les jeunes filles	82 - 86	25
Approvisionnement en eau des villages	87 - 89	26
Techniques artisanales	90 - 91	27
Parenté responsable	92	27
Le jeune enfant	93 - 94	28
Les enfants des taudis urbains et des bidonvilles	95 - 96	28
VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	97 - 134	30
Situation financière	97 - 100	30
Plan financier pour 1975-1977	101 - 108	33
La répartition de l'aide du FISE entre les différents pays et l'assistance spéciale	109 - 117	34
Etude de la gestion	118 - 126	36
Amélioration de la situation des femmes au FISE	127	38
Budget des services d'administration et des services d'appui au programme	128 - 131	38
Rapports financiers et autres	132 - 134	39

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
VII. ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE	135 - 144+	40
VIII. POLITIQUE EN MATIERE D'INFORMATION	145 - 155	43
IX. AUTRES QUESTIONS	156 - 163	46
Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration et mandat du FISE	156 - 159	46
Préparation de la session 1976 du Conseil d'adminis- tration	160 - 162	47
Election du Président du Conseil et des présidents des comités	163	47

ANNEXES

I. Services de base en faveur de l'enfance dans les pays en voie de développement : annexe à l'appel lancé par le Conseil d'administration du FISE à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale		49
II. Assistance approuvée à la session de mai 1975 du Conseil d'administration, par pays		52
III. Contributions des gouvernements à la masse commune des ressources du FISE pour 1975 (au 31 mai 1975)		55
IV. Contributions des gouvernements pour 1973-1974		58
V. Contributions de sources non gouvernementales, y compris les recettes provenant des ventes de l'Opération cartes de vœux en 1973 et 1974		61

ABREVIATIONS

BICE	Bureau international catholique de l'enfance
UNUSC	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CMDS	Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIAR	Institut scandinave de recherche administrative
UIPE	Union internationale de protection de l'enfance
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIPAC	Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 465^{ème} et 482^{ème} séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 14 au 22 mai, les 26 et 27 mai et du 28 au 30 mai 1975. Le Comité du programme, siégeant en tant que comité plénier, s'est réuni du 20 au 22 mai et le 27 mai. Le Comité de l'administration et des finances s'est réuni le 23 mai en tant que comité plénier et le 24 mai. La session s'est terminée le 30 mai. Le Président du Conseil d'administration était M. Hans Konzett (Suisse), celui du Comité du programme M. P. N. Luthra (Inde) et celui du Comité de l'administration et des finances, M. Sriamin (Indonésie). L'ordre du jour du Conseil tel qu'il a été adopté figure dans le document E/ICEF/636/Rev.1.

2. Les Etats membres du Conseil d'administration représentés à la session étaient les suivants : Allemagne (République fédérale d'), Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie. La liste des représentants et des observateurs qui ont assisté à la session est publiée sous la cote E/ICEF/CRP/75-41.

3. La liste des documents publiés à l'occasion de la session fait l'objet du document E/ICEF/INF.37.

II. QUESTIONS IMPORTANTES

Aperçu des travaux

4. Le Conseil d'administration a approuvé des engagements d'un montant de plus de 112 millions de dollars; il a adopté une résolution dans laquelle il a lancé un appel à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'encourager l'adoption de mesures permettant de faire face à la détérioration de la situation des enfants dans de nombreux pays; il a approuvé une nouvelle stratégie visant à fournir des soins aux mères et aux enfants qui en sont actuellement privés dans une large mesure; il a décidé de renforcer son action dans le but d'accomplir un travail plus efficace pour améliorer la nutrition de l'enfant; et il a approuvé une politique de l'information orientée vers les activités de promotion visant à rendre l'opinion publique plus réceptive, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement, aux mesures prises pour répondre aux besoins des enfants. Le Conseil d'administration a examiné l'étude de la gestion du FISE et approuvé les plans du Directeur général touchant le renforcement des activités de l'organisation. En réponse à la demande du Conseil économique et social, le Conseil d'administration a étudié les propositions relatives à l'organisation d'une année internationale de l'enfance et décidé de transmettre au Conseil un résumé des vues exprimées au cours des débats. Le Conseil d'administration a également approuvé le règlement intérieur révisé pour la conduite de ses travaux.

5. Le Conseil d'administration a été heureux de constater que l'objectif de 100 millions de dollars fixé pour 1975 en ce qui concerne les recettes destinées à la masse commune et aux programmes à long terme sera atteint. D'autre part, le Conseil a été extrêmement conscient du fait que l'augmentation des recettes était bien moindre en valeur réelle en raison de l'inflation.

La détérioration de la situation des enfants

6. A sa session de 1974, le Conseil d'administration du FISE a adopté une "Déclaration relative à une situation d'urgence affectant les enfants des pays en voie de développement à la suite de la récente crise économique" qui a été par la suite approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1880 (LVII) et l'Assemblée générale dans sa résolution 3250 (XXIX). Cette Déclaration était motivée par les renseignements indiquant que les enfants des pays les plus gravement touchés, dont certains avaient également été affectés par des catastrophes naturelles telles que la sécheresse ou des inondations, se trouveraient dans une situation dramatique.

7. L'analyse qu'a effectuée le Directeur général depuis la session de 1974 en se fondant sur les rapports des bureaux extérieurs, a montré ce qu'était la situation. Bien que la plupart des pays gravement touchés par la crise économique aient pu continuer à importer une grande proportion de leurs produits essentiels, grâce à une assistance financière fournie par la voie bilatérale ou par l'intermédiaire du système des Nations Unies, on a pu constater une détérioration généralisée en ce qui concerne les programmes de développement et les services nationaux en faveur de l'enfance. Dans les pays des trois continents, les tendances ont révélé notamment que les objectifs fixés pour les plans de

développement nationaux n'étaient pas atteints; la construction de nombreuses écoles et centres de santé avait été interrompue; les salaires des enseignants et des agents sanitaires, ainsi que d'autres employés étaient bloqués et certains fonctionnaires n'avaient pas été payés pendant de longues périodes; le transport des marchandises et des personnes n'avait pas été assuré par suite du manque de combustible et de pièces de rechange; le kwashiorkor, causé par une grave déficience en protéines, réapparaissait parmi les enfants les plus déshérités; des épidémies de varicelle, de variole et de rougeole faisaient des victimes en nombre croissant par suite de la malnutrition; le prix des aliments riches en protéines comme les légumineuses avait récemment triplé; les médicaments et les vaccins étaient extrêmement rares dans les dispensaires ruraux et les centres de santé.

8. La situation constituait une aggravation du drame sans éclat sur lequel le FISE attirait l'attention depuis un certain nombre d'années et qui se caractérisait d'une manière générale par la mort de millions d'enfants, victimes de maladies auxquelles la pauvreté et l'absence de services essentiels les rendaient particulièrement vulnérables et par la présence de beaucoup d'autres millions d'enfants survivant tout juste et grandissant sans être convenablement préparés à une vie décente.

Possibilités d'action

9. Le Directeur général était convaincu qu'il pouvait être remédié à la situation. Il ressortait de l'expérience directe et de diverses études 1/, que la communauté mondiale avait la possibilité de répondre aux besoins essentiels des enfants du monde par divers moyens concrets. Cela pouvait être fait moyennant un effort financier d'équipement que le monde pouvait dans l'ensemble se permettre et des dépenses périodiques dont les pays et les collectivités directement intéressées pouvaient à terme se charger. Si tous voulaient vraiment se mettre à la tâche, il n'y avait pas de raison que la situation dépassât les possibilités.

10. De nombreuses organisations, appartenant ou non à la famille des Nations Unies, s'efforçaient de combattre la pauvreté et s'employaient activement à organiser des campagnes de développement rural et à éliminer les conditions de vie dégradantes dans les taudis urbains. D'une manière générale, toutefois, il manquait ce que l'on pouvait décrire comme étant un maillon essentiel dans le processus de développement en ce qui concerne l'attention consacrée et les ressources disponibles. Le Directeur général a souligné que les services en faveur de l'enfance, qui étaient inexistantes ou insuffisants, constituaient ce maillon.

11. Ce qu'il importait avant tout, au stade actuel, c'était d'aider les pays à mettre sur pied un ensemble de services de base à l'échelon du village, pour les domaines connexes de l'alimentation et de la nutrition, de l'eau salubre, des mesures de santé, de la planification de la famille, de l'éducation de base ainsi que des services d'appui destinés aux mères. Cet ensemble devait être constitué de manière différente pour répondre aux besoins particuliers de chaque pays.

1/ Deux de ces études, l'une relative à la santé de l'enfant et l'autre à la nutrition de l'enfant, ont fait l'objet de points importants de l'ordre du jour de la session en cours.

12. Il ne s'agissait pas de mettre sur pied des institutions nouvelles ou peu commodes. Dans la plupart des pays, une infrastructure institutionnelle existait déjà dans une certaine mesure : ce qui manquait, c'était des antennes - des individus dans chaque village ou dans les taudis urbains pourraient recevoir une formation d'animateurs et d'agents de première ligne. Cela nécessitait la participation active des dirigeants locaux, celle des collectivités et un appui correspondant des organes supérieurs de l'administration.

13. S'il était préférable que les services de base en faveur de l'enfance se replacent dans le contexte plus vaste du développement rural ou de l'amélioration des logements, ils pouvaient, dans bien des cas, constituer en quelque sorte les signes avant-coureurs du développement et servir de point de départ à des améliorations plus complexes et de plus grande ampleur. Le coût global de ces services restait de l'ordre de quelques dollars par enfant et par an.

14. De la part des pays en voie de développement, on attendait principalement qu'ils s'engagent dans la mise en place de ces services, en prenant au niveau supérieur les décisions nécessaires liées à la planification du développement et en assurant l'exercice d'une surveillance de l'administration jusqu'au niveau local, où il était essentiel d'encourager la responsabilité et la participation. Certains pays en voie de développement auraient besoin d'une assistance pour faire face aux frais de fonctionnement locaux pendant une période initiale pour assurer un nombre considérablement accru de cours de formation de brève durée destinés au personnel local et pour certaines fournitures et certains matériels nécessaires à la mise en place de ces services.

15. Des pays plus riches, on attendait qu'ils s'engagent à fournir à cette fin un volume d'assistance considérablement accru. Le Directeur général estimait que le FISE devait se tenir prêt à fournir en 1976 une assistance qui représenterait l'équivalent de 200 à 250 millions de dollars et allant jusqu'à 500 millions de dollars en 1980, dans le cadre de l'assistance provenant de diverses sources - bilatérales aussi bien qu'internationales - pour fournir un ensemble de services de base pour les enfants des pays en voie de développement. Le Directeur général a suggéré, dans une estimation de caractère très provisoire, que des crédits d'environ 2 à 3 milliards de dollars par an (sur la somme annuelle de 30 milliards de dollars d'assistance prêtée à des conditions de faveur que la Banque mondiale estimait devoir être nécessaire en 1980) seront peut-être nécessaires.

16. La nécessité de développer rapidement les services de base en faveur de l'enfance, comme le soulignait le Directeur général, a été largement appuyée par le Conseil d'administration du fait que les besoins des populations les plus pauvres des pays en voie de développement le justifiaient particulièrement et que cela permettrait aux gouvernements de combler les lacunes existant dans leurs plans de développement par des moyens qui étaient financièrement possibles et économiquement nécessaires et également appropriés du point de vue humanitaire. On s'était accordé à reconnaître que ce processus serait long et qu'il existait de nombreuses voies par l'intermédiaire desquelles on pourrait faire progresser cette approche. On attendait principalement des pays en voie de développement qu'ils s'engagent plus à fond dans la mise en place de ces services et que ceux qui étaient en mesure de le faire s'engagent parallèlement à fournir à cette fin un volume d'assistance accru pour les services de base en faveur de l'enfance par l'intermédiaire des divers canaux existants - aide bilatérale et institutions multilatérales, y compris par l'intermédiaire du FISE. Il était essentiel que

le développement social, dans le contexte général de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fasse l'objet d'une attention adéquate et le FISE pouvait jouer un rôle vital en continuant à appeler l'attention sur ce domaine.

Appel lancé à la septième session extraordinaire
de l'Assemblée générale

17. A la lumière des considérations susmentionnées qui semblaient devoir retenir l'attention aux échelons les plus élevés de l'administration, le Conseil a adopté une résolution contenant un appel lancé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Conseil a ensuite décidé de présenter cette résolution au Comité préparatoire de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour qu'il prenne les mesures qu'il estimera appropriées. Dans cette résolution, le Conseil a prié également le Conseil économique et social d'approuver l'appel à sa cinquante-neuvième session. Le texte de la résolution était le suivant :

Appel lancé par le Conseil d'administration du FISE à la septième session
extraordinaire de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa déclaration relative à une situation d'urgence affectant les enfants, faite à sa session de mai 1974, qui appelait l'attention sur la grave menace de voir la situation des enfants dans de nombreux pays se détériorer encore davantage à la suite de la crise économique, encore aggravée par de nombreuses catastrophes dues à des causes naturelles ou à l'action de l'homme,

Notant avec satisfaction que cette déclaration a été approuvée par le Conseil économique et social 2/ et l'Assemblée générale 3/,

Profondément préoccupé par les informations qu'il a reçues récemment au sujet de la détérioration alarmante de la situation des enfants et des services en faveur de l'enfance dans de nombreux pays en voie de développement malgré l'assistance fournie pour assurer le maintien des importations essentielles des pays les plus gravement touchés,

Convaincu que la communauté internationale pourrait rectifier ses priorités en matière d'utilisation de ses ressources financières et humaines, en réduisant, par exemple, les dépenses n'ayant pas de rapport direct avec les objectifs du développement économique et social, de façon que la préparation adéquate de la jeune génération soit assurée,

2/ Résolution 1880 (LVII) du Conseil économique et social.

3/ Résolution 3250 (XXIX) de l'Assemblée générale.

Convaincu que cette détérioration de la situation des enfants constitue non seulement un sujet de grave préoccupation pour la conscience de l'humanité mais aussi un sérieux obstacle au développement et est, par conséquent, une question qu'il serait indiqué que l'Assemblée générale examine lors de sa septième session extraordinaire, en vertu des dispositions de la résolution 3343 (XXIX),

1. Lance un appel à la septième session extraordinaire pour qu'elle examine la situation des enfants et les mesures nécessaires à prendre pour répondre à leurs besoins;

2. Recommande, à cette fin, que l'attention porte essentiellement sur les possibilités constructives inhérentes à l'expansion rapide des services de base en faveur de l'enfance dans les domaines interdépendants de l'alimentation et de la nutrition, de l'eau salubre, des mesures de santé, de la planification de la famille, de l'éducation de base et des services d'appui en faveur des femmes, énoncés dans l'annexe à la présente résolution;

3. Appelle l'attention sur les traits saillants de ces services de base, en particulier sur le fait qu'ils peuvent être considérés comme un maillon manquant dans le processus du développement compte tenu des ressources actuellement disponibles pour ces services, qu'ils peuvent être assurés comme le montrent l'expérience et des études récentes telle que l'étude commune OMS/FISE sur différents moyens de répondre aux besoins sanitaires fondamentaux des populations dans les pays en voie de développement, qu'ils peuvent être conçus de manière que les pays en voie de développement puissent en fin de compte faire face aux dépenses renouvelables occasionnées par leur fonctionnement et que l'assistance extérieure requise est relativement modeste et à la portée de la communauté internationale;

4. Recommande que la septième session extraordinaire encourage les mesures propres à satisfaire aux deux principales conditions de l'expansion des services de base, et en particulier :

a) Recommande aux pays en voie de développement intéressés d'appuyer ces services par des décisions et des mesures appropriées;

b) Recommande aux pays industrialisés et aux autres donateurs éventuels de prendre des mesures parallèles afin de fournir, bilatéralement ou par l'intermédiaire des organismes compétents des Nations Unies, une assistance extérieure d'un niveau suffisant.

5. Transmet la présente résolution au Comité préparatoire de la septième session extraordinaire et prie le Comité de prendre les mesures qu'il jugera appropriées;

6. Prie le Conseil économique et social d'approuver le présent appel à sa cinquante-neuvième session.

ANNEXE

L'annexe à la résolution intitulée "Services de base en faveur de l'enfance dans les pays en voie de développement" est reproduite à l'annexe I au présent rapport.

III. ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS DE LA SESSION

18. Le Conseil a approuvé des engagements d'un montant total de 112,2 millions de dollars. Sur ce montant, 98,7 millions de dollars représentaient une nouvelle assistance pour des projets entrepris dans la moitié environ des pays dans lesquels des projets bénéficiant d'une assistance étaient en cours, pour 18 programmes régionaux ou interrégionaux et pour les services d'appui au programme. Des demandes de crédits et de matériel portant sur les trois quarts à peu près de ce montant seraient faites en 1975 et en 1976, et sur le restant à une date ultérieure. Les engagements restants d'un montant de 13,5 millions de dollars étaient réservés pour les services d'administration en 1976 et pour un budget additionnel pour 1975.

19. Le Conseil a également "noté" six projets éventuels représentant au total 7 millions de dollars d'assistance supplémentaire qui bénéficieraient de l'appui du FISE au cas où des contributions spéciales permettraient de les financer. Ajouté au montant correspondant aux projets "notés" déjà approuvés que l'on cherchait actuellement à financer, le total des fonds nécessaires pour les projets éventuels s'élevait à 12,8 millions de dollars, sans compter un montant de 2,8 millions de dollars qui faisait l'objet de négociations avec des donateurs éventuels.

20. Le Conseil a également approuvé un certain nombre de programmes d'assistance spéciale qui nécessiteraient des contributions spéciales supplémentaires d'un montant allant jusqu'à 60 millions de dollars, indépendamment des contributions fournies sous forme d'aliments spéciaux pour enfants et de l'assistance spéciale pour la remise en état des services en faveur des enfants dans la péninsule Indochinoise (voir par. 113-114).

21. Le tableau 1 indique les engagements par régions et par principaux secteurs d'assistance. Etant donné qu'un certain nombre de projets comprennent des activités intéressant plusieurs domaines d'assistance (par exemple, la nutrition des enfants est l'un des éléments d'un certain nombre de projets concernant la santé), la classification des engagements par domaines d'assistance qui dépend dans une grande mesure du ministère qui a la responsabilité principale des opérations, ne doit pas être considérée comme étant très précise. Un état des engagements approuvés, classés par pays et par projet, figure en annexe 1 4/.

4/ Le Conseil a noté que les estimations relatives aux demandes de crédits et de matériel qui seraient soumises au cours de chaque année civile au titre des nouveaux engagements qui devaient être approuvés à la présente session, ainsi qu'une liste globale des demandes de crédits et de matériel révisées concernant les années pour lesquelles des engagements avaient déjà été approuvés, figuraient dans le document E/ICEF/P/L.1610, annexe II. C'est sur la base de cet échelonnement des demandes de crédits et de matériel que le Directeur général autoriserait chaque année les dépenses nécessaires. Le Conseil a également pris note d'un rapport sur l'état des demandes de crédits et de matériel soumises au titre des engagements en 1974 (E/ICEF/CRP/75-13) et a approuvé certains ajustements à apporter aux comptes relatifs aux programmes indiqués dans les documents E/ICEF/P/L.1623 et Add.1.

22. Conformément aux décisions prises par le Conseil, le FISE, à la fin de la session, fournissait une assistance à 109 pays et territoires : 45 en Afrique, y compris 4 pays sur le point d'accéder à l'indépendance; 23 dans les Amériques; 28 en Asie (à l'exclusion des pays de la Méditerranée orientale); 12 en Méditerranée orientale; et 1 en Europe.

Tableau 1

Etat récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration, à sa session de mai 1975,
par région et par catégorie de programme

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditerranée orientale	Amériques	Programmes inter- régionaux	Total	Pourcentage
Santé de l'enfant	6 423	15 079	4 498	1 962	2 495	-	30 457	41,0
Nutrition de l'enfant	1 076	3 367	1 273	783	1 728	85	8 312	11,2
Services sociaux en faveur de l'enfance	2 439	3 771	-	1 867	1 141	-	9 218	12,4
Enseignement (scolaire ou périscolaire et préparation professionnelle)	3 663	6 305	2 079	2 247	2 259	800	17 353	23,4
Planification par pays et préparation des projets	379	728	-	70	765	1 500	3 442	4,6
Autres programmes d'aide a/	407	1 985	736	100	772	-	4 000	5,4
Montant total de l'aide à long terme et activités de reconstruction	14 387	31 235	8 586	7 029	9 160	2 385	72 782	98,0

Tableau 1 (suite)

	Afrique	Asie orientale et Pakistan	Asie centrale du Sud	Méditerranée orientale	Amériques	Programmes inter-régionaux	Total	Pourcentage
Secours d'urgence <u>b/</u>	-	500	-	-	-	1 000	1 500	2,0
Montant total de l'aide aux programmes	14 387	31 735	8 586	7 029	9 160	3 385	74 282	100,0
Services d'appui aux programmes (montant brut)							24 483 <u>c/</u>	
Montant total de l'assistance							98 765	
Services d'administration (montant brut)							13 478 <u>d/</u>	
TOTAL GENERAL							112 243	

a/ Assistance qui ne peut être ventilée selon les activités des programmes susmentionnées.

b/ Non compris un engagement recommandé, d'un montant de 7 085 000 dollars, pour l'assistance spéciale, qui est ventilé par catégories d'assistance.

c/ Y compris 21 739 000 dollars pour 1976 et 2 743 000 dollars au titre du budget additionnel pour 1975.

d/ Y compris 12 073 800 dollars pour 1976 et 1 404 000 dollars au titre du budget additionnel pour 1975.

IV. EXAMEN DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PROGRAMMES

Différents moyens de répondre aux besoins sanitaires fondamentaux

23. L'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour concernait les différents moyens de répondre aux besoins sanitaires fondamentaux et, en particulier, à ceux des enfants. Le Conseil était saisi d'un rapport sur la question, établi conjointement par les secrétariats de l'OMS et du FISE (E/ICEF/L.1322 et Corr.1). Ce rapport avait été examiné tout d'abord par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) qui s'était réuni en février 1975. Le Comité, qui avait approuvé le rapport "avec enthousiasme", a estimé que la proposition tendant à lancer un vigoureux programme d'action en matière de soins de santé primaires "méritait tout spécialement de faire l'objet d'efforts prioritaires simultanés de la part de l'OMS et du FISE". Des observations détaillées ainsi que les recommandations du Comité figuraient dans le rapport présenté par ce dernier au Conseil (E/ICEF/L.1325). Le Conseil était également saisi d'une note du Directeur général (E/ICEF/L.1323) se félicitant du rapport et des recommandations du Comité qui, à son avis, marquaient un progrès très important dans les efforts en vue de déterminer les moyens d'améliorer la santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement.

24. L'OMS et le FISE avaient décidé d'effectuer cette étude commune en raison de l'ampleur des besoins sanitaires de base qui ne sont pas encore satisfaits dans de nombreux pays en voie de développement. Malgré les efforts accomplis au cours des années par les gouvernements ainsi que par l'OMS et le FISE, moins de 15 p. 100 de la population rurale et des autres groupes défavorisés (habitants des taudis, nomades et populations des régions reculées) avaient accès aux services de santé. La stratégie adoptée jusqu'alors par de nombreux pays en voie de développement avait abouti à la mise en place de services dans les villes essentiellement, et accessibles surtout à une petite fraction privilégiée de la population.

25. Passant en revue les faiblesses des systèmes classiques et examinant quelques-unes des initiatives qui avaient réussi ou qui promettaient d'être fécondes, on a identifié et examiné dans l'étude les facteurs qui semblaient jouer un rôle déterminant dans leur succès. Le point le plus important résidait peut-être dans le fait d'envisager les soins de santé primaires comme l'une des mesures qui devaient être mises en oeuvre par la collectivité dans le cadre de son développement global. En conséquence, il fallait que la collectivité intervienne dans la conception, le soutien, la dotation en personnel et le fonctionnement de ses services de santé. Dans cette perspective, les soins de santé primaires seraient véritablement la responsabilité de la population, tandis que le système de santé traditionnel lui apporterait un appui en matière de directives techniques, de services consultatifs, de contrôle, de renvoi des malades, de formation du personnel et d'appui administratif.

26. Certaines caractéristiques d'ordre technique favorisaient ce type de développement : possibilité de confier les tâches de nature préventive, éducative et curative à des agents sanitaires ayant bénéficié d'une formation de courte durée mais approfondie; existence de vaccins efficaces et de médicaments sûrs et d'un vaste champ d'application qui pourraient être confiés à ces agents; et restructuration des systèmes conventionnels pour en faire des systèmes de soutien. Il fallait accorder une plus grande attention au rôle que des secteurs autres que celui de la santé pourraient jouer dans l'appui aux soins de santé primaires et la "production" de la santé.

27. Grâce aux efforts conjugués des agents de santé primaires et des collectivités, il devrait être possible de mettre en oeuvre, sur une bien plus vaste échelle que ce n'était le cas actuellement, un ensemble d'activités sanitaires intéressant les enfants. Parmi ces activités on pouvait citer : l'amélioration des soins à la naissance et la fourniture de renseignements au sujet de la planification de la famille (par exemple en assurant la formation des accoucheuses traditionnelles de villages); la vaccination contre les maladies infantiles les plus courantes; l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des villages plus facilement accessibles; les mesures simples destinées à améliorer la nutrition de l'enfant.

28. Les dépenses courantes qu'exigeait le fonctionnement de ce système de prestations de santé pourraient être suffisamment faibles pour qu'il soit possible d'étendre progressivement ces services aux zones rurales, aux quartiers de taudis et aux bidonvilles. La mobilisation de milliers de collectivités et de leurs agents de santé primaires offrait les meilleures perspectives de dépasser les limites imposées jusqu'alors par les structures traditionnelles des prestations sanitaires.

29. Dans son rapport, le Comité avait proposé que l'OMS et le FISE fassent un effort particulier pour appuyer tout d'abord l'application de cette nouvelle approche dans des pays choisis, en fonction de certains critères. Le Directeur général a appuyé cette proposition. En outre, il a estimé qu'il incombait au FISE ainsi qu'à l'OMS de recommander cette nouvelle approche partout où elle pourrait être efficace, dans tous les pays où le FISE a participé à des programmes de santé infantile, et d'étudier avec les autorités nationales les possibilités de réorienter les services de santé dans cette direction.

30. Le rapport, sous une forme remaniée, serait publié conjointement par l'OMS et le FISE afin d'être largement diffusé dans les milieux internationaux et nationaux responsables de la planification et des politiques, notamment en matière de santé de l'enfant. Un effort particulier serait fait pour que ce rapport soit lu par le personnel médico-sanitaire professionnel. On prévoyait un recyclage du personnel du FISE et de l'OMS en vue de l'adapter à cette nouvelle approche. En outre, le FISE devait être prêt à accorder une aide financière et autre à des séminaires régionaux et nationaux d'orientation organisés à l'intention des planificateurs et des responsables des services de santé des pays en voie de développement.

Incidences financières pour le FISE

31. Le Directeur général a souligné que bien que les recommandations du Comité représentent une réorientation importante de la politique en matière de services de santé, l'importance relative des différentes catégories d'assistance fournies par le FISE ne devrait pas être modifiée dans les mêmes proportions. Celle-ci comprenait déjà des éléments de la nouvelle approche tels que l'aide accordée à la formation de sages-femmes autochtones (au moyen de bourses, en fournissant des trousseaux, des bicyclettes), aux centres d'obstétrique et aux pharmacies rurales, ainsi qu'aux cours de formation et aux programmes de vaccination des enfants. Les pays qui décideraient d'adopter la réorientation recommandée auraient besoin d'une assistance accrue pour couvrir les frais de formation des agents de santé primaires et de recyclage du personnel d'encadrement. Il s'agirait surtout de fournir des indemnités de subsistance et de prendre en charge les frais d'édition de manuels simples et d'auxiliaires d'enseignement dans les langues locales. Une aide supplémentaire serait nécessaire pour les programmes de

vaccination des enfants (voir par. 46) ainsi que pour la fourniture de médicaments et de pansements. Il serait peut-être nécessaire de subventionner temporairement d'autres éléments du budget sanitaire, en particulier pendant la période d'investissement, ainsi que les frais courants en attendant que les communautés apportent leur contribution aux dépenses locales. On pourrait envisager de diminuer certains éléments de l'aide du FISE pour les services de santé infantile, par exemple en ce qui concerne les véhicules à moteur et le matériel perfectionné. Cependant, ces réductions seraient loin de permettre de faire face aux accroissements des besoins indiqués brièvement ci-dessus. Le rythme auquel ces changements seraient effectués dépendrait en grande partie des gouvernements. L'importance des besoins était telle qu'une aide bilatérale serait nécessaire en plus de toutes les ressources que le FISE pouvait espérer mobiliser.

Examen du rapport par le Conseil

32. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction l'étroite collaboration qui s'était instaurée entre les secrétariats de l'OMS et du FISE pour la mise au point d'un plan d'action visant à répondre aux besoins fondamentaux des pays en voie de développement. Les principes de base de l'étude ont recueilli une large approbation et l'on s'est félicité de son caractère pragmatique et novateur. On a en particulier approuvé que la priorité ait été donnée à l'introduction ou au renforcement de mesures sanitaires en faveur des collectivités mal desservies grâce à la mise en place de services curatifs, préventifs, éducatifs et sociaux combinés; qu'ait été posé le principe selon lequel les collectivités devraient participer à l'organisation de leur centre de santé primaire local, lui fournir un appui, assurer son fonctionnement et choisir les agents de soins de santé primaires en consultation avec les services de santé du district; que l'accent ait été mis sur la satisfaction des besoins particuliers les plus urgents des mères et des enfants dans le cadre de la santé de la famille; sur l'utilisation de techniques médicales simplifiées; sur la réorientation du système de protection médico-sanitaire à tous les niveaux en vue d'appuyer les services de santé primaires en matière de renvoi des malades, de formation du personnel, de contrôle et de moyens logistiques; que l'on ait souscrit à l'idée que les soins de santé primaires devraient être pleinement intégrés aux activités des autres secteurs qui participent au développement de la collectivité (agriculture, éducation, travaux publics, logement, communications, etc.).

33. Les membres du Conseil se sont félicités que le FISE et l'OMS se proposent d'accorder une assistance active aux gouvernements désireux de réorienter leurs programmes de santé publique selon ces directives. Bon nombre des programmes d'assistance en cours du FISE pourraient contribuer à la mise en oeuvre de cette nouvelle politique. On a noté que l'OMS élaborait un plan d'action et que d'autres organismes des Nations Unies seraient consultés sur l'élaboration de programmes d'action intéressant les secteurs relevant de leur compétence. Il a été suggéré que l'Assemblée générale examine la nouvelle stratégie en matière de santé lors de sa septième session extraordinaire.

34. Plusieurs délégations ont fait des observations sur certains aspects du rapport qui, à leur avis, méritaient d'être examinés plus attentivement, à savoir : la planification et la fourniture de nouveaux types de formation et le personnel requis à cette fin; la nature des engagements financiers et autres nécessaires; les problèmes de transport et de communications qui devaient être résolus pour étendre le système à l'ensemble du pays; et les incidences en matière de personnel, d'organisation et dans d'autres secteurs que cette nouvelle stratégie aurait pour l'OMS et le FISE. Le représentant de l'OMS a déclaré que l'on envisageait d'effectuer des études consécutives au rapport sur la base de ces directives.

35. Parmi les autres points soulignés par diverses délégations, il faut citer les observations ci-après : les services de santé n'étaient qu'un des éléments qui contribuaient à la santé de la population; le système social ainsi que les conditions économiques et culturelles étaient importants. Une forte volonté politique, un sens de la justice sociale et des engagements nationaux à long terme étaient des conditions indispensables. Les plans relatifs à la prestation de services de santé devaient être intégrés dans le développement économique et social général, ce qui en pratique exigeait de coordonner les services de santé avec les autres secteurs du développement. Il fallait étudier les structures organisationnelles expérimentées ou mises en place actuellement dans différentes régions du monde. Il fallait s'assurer que le fait de confier des tâches particulières à un personnel ayant reçu une formation minimale ne risquait pas de provoquer une baisse de la qualité des services ou de faire obstacle à des progrès fondés sur une base scientifique. Il fallait tenir davantage compte de l'expérience de certains pays. La gratuité des prestations de santé devait constituer un principe de base.

36. Plusieurs délégations ont proposé d'examiner l'utilisation d'agents polyvalents généraux; d'autres ont estimé qu'il était nécessaire d'avoir recours à des agents de villages spécialisés dans la protection sanitaire, ne serait-ce qu'à temps partiel. L'utilisation d'agents de santé primaires de villages devait être considérée comme la première étape de la mise en place d'un système de protection sanitaire efficace; le centre de santé rural et son équipe polyvalente représentaient la deuxième étape, qui avait déjà été atteinte par un certain nombre de pays. Il fallait accorder une attention accrue au contrôle et à la formation des médecins de district.

37. La participation de la collectivité, les fonctions "de promoteur sanitaire" des agents de santé primaires et l'éducation sanitaire étaient des éléments essentiels pour vaincre la résistance de la population face au changement. Il faudrait respecter les valeurs culturelles et les besoins ressentis par la population; il ne devrait pas y avoir conflit entre les services de santé et les systèmes de médecine autochtone existant dans la collectivité.

38. La fourniture d'eau saine et en quantité suffisante était d'une importance primordiale. Un programme équilibré de services de santé de base devrait comprendre la fourniture de vaccins, de médicaments prophylactiques et l'on devait mettre davantage l'accent sur l'assainissement. Le rôle de l'école dans l'éducation sanitaire devait être renforcé. Il fallait encourager l'utilisation plus fréquente de matériel audio-visuel et de manuels simples pour la formation et l'éducation sanitaires. Des services supplémentaires devaient être mis à la disposition d'enfants se trouvant physiquement ou mentalement handicapés en raison de carences nutritionnelles et parce qu'ils appartiennent à des groupes sociaux défavorisés.

39. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que les principes énoncés dans la nouvelle approche devaient être adaptés pour pouvoir être appliqués dans les zones urbaines et les bidonvilles périphériques.

Conclusions et décisions du Conseil

40. Le Conseil a exprimé sa satisfaction de l'étude présentée dans le document E/ICEF/L.1322, la jugeant d'une haute qualité et lui trouvant le mérite de chercher à voir loin. Il a exprimé sa reconnaissance spécialement à l'OMS et aux gouvernements qui avaient participé à l'exécution de l'étude. Le Conseil a reconnu qu'il était indispensable que les pays renforcent leur politique en vue

d'améliorer la santé de tous les groupes de population et surtout les groupes mal desservis, en particulier les mères et les enfants. Le Conseil a fait siennes les recommandations concernant les populations rurales et les autres groupes défavorisés. En particulier, il faudrait s'attacher à renforcer la participation de la collectivité, à appliquer des techniques médicales simples mais scientifiques, à réorienter les systèmes sanitaires pour appuyer au maximum et développer les services de santé primaires, ce qui permettrait à la population tout entière de profiter des moyens qu'offrent les services médicaux et des possibilités de s'adresser à des institutions scientifiques. Le Conseil a reconnu que cette réorientation exigeait le relèvement progressif du niveau scientifique des systèmes médico-sanitaires, y compris les soins de santé primaires, afin de pouvoir graduellement répondre à tous les besoins sanitaires des populations rurales, nomades et d'autres groupes défavorisés, en particulier des mères et des enfants. Il a également souscrit à l'idée que les soins de santé devaient être améliorés dans le cadre du développement rural, dont la santé était un élément essentiel. Le Conseil a reconnu, d'autre part, qu'il était indispensable de poursuivre les recherches afin de mettre au point des techniques scientifiques, de perfectionner la formation des infirmières, des auxiliaires médicaux et des médecins, et d'autres aspects (le facteur coût par exemple) de l'application des mesures de santé primaires.

41. Eu égard à ce qui précède, le Conseil d'administration a estimé que le FISE devrait se joindre à l'OMS pour encourager les autorités nationales et les organismes d'aide apparentés ou non à l'ONU à adopter des mesures de santé primaires. Tout au long des débats, on a souligné le besoin urgent d'une planification et d'une action adéquates. Le Conseil d'administration a jugé que le FISE devrait coopérer avec l'OMS à la mise en oeuvre d'un plan d'action dont l'objectif serait de venir en aide aux pays désireux de mettre sur pied et de développer leurs services de santé primaires. Le FISE devrait s'attacher essentiellement à aider les pays à répondre aux besoins spécifiques les plus urgents des mères et des enfants dans le cadre des services de santé de la famille. On a par ailleurs souligné que les programmes d'assistance devraient prévoir des activités complémentaires : nutrition, éducation des femmes et des jeunes filles, appui à la procréation dirigée, approvisionnement en eau salubre en quantité suffisante, amélioration du logement ainsi que des installations sanitaires et, en général, assainissement de l'environnement. On a fait valoir en outre la nécessité d'assurer la formation des agents de santé primaires et de leur fournir des manuels d'orientation adaptés.

42. Le Conseil a demandé que le FISE s'efforce de s'assurer la coopération et la participation d'organismes d'aide afin de pouvoir disposer de ressources plus importantes pour l'assistance dans ce domaine.

43. En conclusion, le Conseil d'administration a fait siennes, sans réserve, les recommandations faites par le Comité (E/ICEF/L.1325) et s'est félicité que l'assistance fournie par le FISE et l'OMS dans divers domaines aux pays se soit renforcée selon les principes recommandés dans la note du Directeur général (E/ICEF/L.1323).

Programme élargi de vaccination de l'Organisation mondiale de la santé

44. Outre l'examen de l'étude commune sur différents moyens de répondre aux besoins sanitaires fondamentaux, le Comité était saisi d'un rapport (E/ICEF/L.1324) qui faisait le point du programme élargi de vaccination de l'OMS. La diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la tuberculose et la rougeole étaient d'importants

facteurs de mortalité des enfants dans les pays en voie de développement, cependant que la poliomyélite était en passe d'atteindre des proportions épidémiques. La vaccination était un outil efficace qui pouvait donner des résultats immédiats et dont le rapport coût/avantages était très intéressant. Les soins de santé primaires pourraient permettre de faire bénéficier du programme de vaccination actuel et des rappels une fraction bien plus importante de la population infantine.

45. Bien que l'OMS et le FISE aident depuis longtemps les programmes de vaccination, un certain nombre de problèmes pratiques avaient été jusqu'à ce jour à l'origine de nombreux échecs de ces programmes, à savoir : manque de formation des personnels, absence de chaînes du froid efficaces pour la distribution des vaccins, manque de moyens de transport et inefficacité de la gestion. On se heurtait d'autre part à un certain nombre de problèmes techniques et il était indispensable de simplifier la procédure vaccinale en réduisant le nombre des visites que l'enfant devait faire. Le programme devait être progressivement renforcé et étendu en fonction de l'expérience acquise; il était indispensable qu'une fois lancés les programmes nationaux soient poursuivis indéfiniment et de façon régulière.

46. Le Directeur général a fait sienne la conclusion du Comité selon laquelle l'appui du FISE aux programmes de vaccination des enfants devait être renforcé, en accordant une aide accrue à la fourniture de vaccins, de réfrigérateurs et d'autres éléments de la chaîne du froid. Le Conseil a approuvé cette proposition.

Structures des programmes d'enseigneemnt et de formation professionnelle du personnel infirmier et des sages-femmes

47. Le Comité était également saisi d'une étude des structures des programmes d'enseignement et de formation professionnelle du personnel infirmier et des sages-femmes et suggestions pour l'avenir, établie par l'OMS (E/ICEF/CRP/75-4 et Corr.1). On a estimé que le rapport était très étroitement lié à la question des soins de santé primaires et de services de santé orientés vers la communauté à laquelle il apportait d'autres éléments. Pour que le personnel infirmier et les sages-femmes fournissent une contribution importante à ces services, il était indispensable de modifier le processus éducatif ainsi que le rôle et les attributions du personnel infirmier et des sages-femmes à tous les niveaux. Dans les programmes de formation, il faudrait accorder la priorité à une réforme fondamentale des programmes d'enseignement orientés vers la pratique des soins en faveur de la collectivité, la formation de nouveaux cadres d'enseignants pour les auxiliaires, les agents de santé primaires, les aides et les accoucheuses traditionnelles, ainsi qu'aux activités de recyclage et de formation permanente. On a formulé dans le rapport un certain nombre de recommandations précises en vue d'établir et de développer un service infirmier dans le cadre du système des services de santé des collectivités assurant des soins de santé primaires à l'ensemble de la population.

Priorités en matière de nutrition de l'enfant dans les pays en voie de développement

48. L'un des principaux points de l'ordre du jour avait trait aux priorités en matière de nutrition de l'enfant dans les pays en voie de développement. Le Conseil a utilisé comme base de discussion les recommandations générales à l'intention du FISE et des gouvernements contenues dans un rapport établi sous

la direction de M. Jean Mayer, professeur de nutrition à l'Ecole de santé publique de l'Université Harvard (E/ICEF/L.1328) 5/, et les recommandations du Directeur général formulées sur la base du rapport de M. Mayer et des résolutions adoptées par la Conférence mondiale de l'alimentation (E/ICEF/L.1329).

49. M. Mayer a recommandé dans son rapport que le FISE concentre ses travaux en matière de nutrition sur les cinq domaines prioritaires dans lesquels des dépenses modiques pouvaient avoir les effets les plus bénéfiques pour les enfants appartenant à des groupes vulnérables et qui étaient les suivants :

Plaidoyer en faveur de la nutrition de l'enfant. Il s'agissait dans ce domaine de s'efforcer activement, en recourant aux moyens d'information internationaux, nationaux et régionaux, et à tous les moyens appropriés, d'attirer l'attention des dirigeants à tous les niveaux et celle du public informé sur les problèmes que pose la nutrition de l'enfant. Il s'agissait également d'aider à élaborer des lois et des règlements types visant à améliorer la nutrition des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants.

Participation à l'élaboration d'une politique alimentaire et nutritionnelle pour veiller à ce que cette politique réponde aux besoins réels des mères et des enfants dans les groupes vulnérables aux niveaux national et local. Le FISE pourrait contribuer à la réunion de données pertinentes de grande précision et apporter son aide en matière de formation dans les domaines les plus susceptibles de donner les meilleurs résultats en ce qui concernait les enfants.

Aide et appui aux services de santé primaires en vue d'accroître la sensibilisation aux besoins nutritionnels et à la prévention, au traitement et à la réadaptation nutritionnels. Cette assistance comprendrait la formation d'instructeurs chargés de former des agents de santé primaires, l'intensification des efforts en vue de promouvoir l'allaitement maternel et le soutien des campagnes exécutées avec l'aide des services de santé pour réduire ou éliminer les effets de carences nutritionnelles spécifiques comme la cécité due à l'avitaminose A, le goitre et l'anémie provoqués par des carences en fer et en folate.

Aide aux programmes d'éducation nutritionnelle susceptibles de donner les meilleurs résultats au niveau local. Il s'agissait d'appuyer particulièrement les projets visant à coordonner les conseils fournis aux divers membres de la famille par l'agent sanitaire local, l'école et les services de vulgarisation agricole et d'économie domestique locaux.

Appui aux mesures visant à parer ou à remédier aux urgences nutritionnelles collectives, y compris les activités de planification et de formation visant à aider les pays à accroître leur capacité de stockage en vue de situations d'urgence susceptibles d'affecter la nutrition de l'enfant.

5/ Ce document constituait le volume I d'un rapport de cinq volumes. Les volumes II à IV, mis à la disposition des membres du Conseil en tant que documents de base, avaient été établis avec le concours de 39 spécialistes des différentes régions de chaque continent. Ils avaient trait : à la politique nutritionnelle, y compris certaines considérations concernant l'industrie et l'agriculture (vol. II); les services de santé et l'éducation sanitaire dans leurs rapports avec la nutrition (vol. III); les urgences (vol. IV); et une introduction à la nutrition (vol. V) qui constituait une annexe aux volumes précédents et était destinée aux administrateurs et aux planificateurs chargés de définir la politique des pouvoirs publics dans ce domaine. Cette étude a été établie en collaboration avec la FAO, l'OMS et le FISE.

50. Les recommandations du Directeur général portaient sur les grandes orientations de la politique d'assistance du FISE découlant du rapport de M. Mayer et des résolutions de la Conférence mondiale de l'alimentation. Les mesures que la Conférence suggérait de prendre au FISE correspondaient en gros aux domaines prioritaires recommandés par M. Mayer. Le Directeur général donnait dans son mémoire des exemples d'un certain nombre de mesures prises par le FISE dans ces domaines ainsi que d'autres mesures envisagées ou réalisables. Le plaidoyer en faveur de la nutrition était l'un des aspects de la fonction plus vaste du FISE qui consistait à "rappeler" aux gouvernements des pays en voie de développement et des pays industrialisés les besoins des enfants et les possibilités d'action. En ce qui concernait les politiques alimentaires et nutritionnelles, la principale tâche du FISE consistait à aider les pays à acquérir les compétences nécessaires pour formuler et appliquer les mesures touchant de plus près les enfants et les mères. Les recommandations concernant le renforcement des activités des services de santé primaires en matière de nutrition de l'enfant correspondaient étroitement à la politique approuvée par le Conseil lors de la session en cours (voir par. 23-47). Dans le domaine de l'éducation nutritionnelle, l'expansion des activités pourrait se faire en grande partie par l'intermédiaire des services déjà existants. Dans les cas d'urgence nutritionnelle collective, le FISE pourrait contribuer davantage, en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et d'autres organismes intéressés des Nations Unies, aux activités relatives à la formation du personnel, la collecte des données, la préparation des plans, etc. Comme l'avait recommandé M. Mayer, le FISE devait systématiser davantage la critique, le contrôle et l'évaluation de l'assistance octroyée à des projets relatifs à la nutrition; cet effort de systématisation devait être appliqué également à tous les types de projets bénéficiant d'une assistance du FISE.

51. S'agissant des incidences financières, pour le FISE, de l'action consécutive qu'il a été recommandé d'entreprendre, le Directeur général a souligné que certaines activités supplémentaires, comme certaines formes de "représentation" des besoins des enfants ou l'assistance accordée en vue d'assurer la prise en considération des besoins nutritionnels des enfants, au stade de la planification, pourraient être menées à bien sans que le FISE ait à engager des dépenses supplémentaires importantes. Cependant, la mise en oeuvre de la plupart des autres recommandations réclamerait des crédits supplémentaires considérables.

52. Les membres du Conseil ont félicité M. Mayer de s'être employé essentiellement à montrer, dans son rapport, que l'on pouvait remédier aux problèmes que pose la nutrition de l'enfant et qu'il existait des méthodes grâce auxquelles on pouvait s'efforcer de les résoudre. Il ne fallait pas désespérer d'atteindre cet objectif tant que la volonté politique d'y parvenir existerait et que l'on disposerait des ressources voulues grâce aux crédits affectés à cette fin au titre de l'assistance nationale et internationale.

53. Les représentants ont estimé en particulier qu'il fallait aider les gouvernements à établir et à mettre en oeuvre des politiques alimentaires et nutritionnelles adaptées à leur situation et intégrées au programme de développement global en accordant une attention particulière aux domaines prioritaires recommandés par M. Mayer. Ils se sont félicités de l'accent mis sur les plans multi-sectoriels et sur l'importance de l'adoption d'une politique énergique en ce domaine au niveau national, associée à une participation active de la communauté à la mise en oeuvre des programmes au niveau local.

54. Les représentants ont jugé qu'il y avait lieu de s'attacher à renforcer les activités de vulgarisation en matière de santé, d'agriculture et d'économie domestique en rapport avec l'éducation nutritionnelle, et à promouvoir la production, le stockage, la conservation et l'utilisation d'aliments nutritifs destinés à l'alimentation de la famille et de l'enfant. On pourrait recourir davantage à des agents de "vulgarisation de village" analogues aux agents de santé primaires. Dans les zones de besoin chronique, "les points de service" de base des villages, par exemple les services de soins de santé primaires, pourraient servir d'intermédiaire pour fournir l'alimentation complémentaire sélective aux enfants les plus démunis, en utilisant des aliments locaux dans toute la mesure du possible. Dans les programmes d'aide alimentaire ainsi que dans les autres activités relatives à la nutrition, il était nécessaire de tenir compte des traditions et des valeurs culturelles locales.

55. Les représentants se sont félicités de l'accent mis sur la planification et la formation aux niveaux intermédiaire et local, de même qu'au niveau national, et sur la nécessité d'une action coordonnée sur le plan local entre les agents de vulgarisation, les agents de santé des collectivités et les enseignants. Les mesures de coordination devaient être prises au stade de planification du projet. Une plus grande coordination était également nécessaire au niveau international entre les organismes des Nations Unies et entre les organisations d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales.

56. Les autres points traités dans le rapport ont été relevés et développés par divers représentants. Les vues suivantes ont notamment été exprimées.

57. Il fallait reconnaître que le développement économique et social était une condition préalable à la mise au point de solutions à long terme aux problèmes nutritionnels. L'élaboration de politiques alimentaires et nutritionnelles nationales était une entreprise de longue haleine qui exigeait des engagements à long terme de la part des gouvernements. Il fallait accorder une priorité élevée à la formation des diverses catégories de personnel national et au renforcement des établissements locaux et régionaux, y compris des centres de recherche nutritionnelle ainsi qu'à l'échange des connaissances et des données d'expérience pratique acquises dans un grand nombre de pays en voie de développement. Il fallait insister davantage sur l'importance des distributions de produits alimentaires dont une plus grande part devait être accordée aux populations aux revenus les moins élevés. Les gouvernements devraient accorder des subventions afin de diminuer le coût des aliments de sevrage. L'intérêt croissant pour le développement rural offrait des possibilités de toucher les groupes de population particulièrement défavorisés. En même temps, il fallait faire beaucoup plus pour les populations des zones urbaines périphériques.

58. Il était essentiel que la nutrition de l'enfant soit intégrée aux services de santé en tant qu'élément distinct. L'éducation nutritionnelle devait être dispensée dans le cadre d'un programme de développement global; il était particulièrement important d'en faire bénéficier les jeunes filles par l'intermédiaire de l'éducation, tant scolaire que périscolaire, de même que les mères pendant la grossesse et l'allaitement. La meilleure façon d'atteindre les femmes rurales était par l'intermédiaire des agents féminins 6/. Il fallait réserver une place plus grande aux techniques et aux méthodes audio-visuelles pour toucher les populations illettrées.

6/ Cette observation a été notamment formulée par la Présidente du Sous-Comité de la nutrition du Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE qui représentait également l'Union mondiale des femmes rurales (E/ICEF/NGO/162).

59. Il fallait s'attacher surtout aux activités en faveur des enfants en bas âge, qui sont les plus vulnérables. Il était nécessaire de prendre des mesures législatives en vue de contrôler la publicité en faveur des produits de remplacement du lait maternel. Outre les programmes visant à prévenir la cécité infantile grâce à l'organisation de campagnes massives de distribution de vitamines A, il fallait s'efforcer de trouver d'autres méthodes de prévention efficaces 7/. Les programmes prévoyant la création de garderies pour les enfants de deux à cinq ans pourraient jouer un rôle important en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition ainsi que dans d'autres domaines. On a par ailleurs estimé qu'il fallait faire converger l'attention sur la famille en tant qu'unité de base.

60. Il fallait insister davantage sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les techniques applicables à l'échelon des villages et l'amélioration des possibilités d'éducation et autres pour les femmes qui, dans nombre de pays, jouaient un rôle déterminant dans la production alimentaire.

61. Il fallait fournir des informations sur le coût relatif et l'efficacité des mesures proposées. Des monographies faisant état notamment des succès obtenus à l'échelon national dans les pays disposant de maigres ressources donneraient des exemples précis des possibilités d'action. Il fallait veiller à ne pas demander de données trop nombreuses et trop complexes au détriment de programmes d'action positifs. Un contrôle plus minutieux des groupes les plus vulnérables du point de vue nutritionnel permettrait de déceler l'approche de situations catastrophiques et de prendre des mesures préventives ou d'organiser des opérations de secours. Le FISE avait un rôle important à jouer touchant l'intégration des services de relèvement de posturgence en faveur des enfants dans les programmes à long terme.

Conclusions et décisions du Conseil

62. Le Conseil a félicité M. Jean Mayer, ainsi que ses collaborateurs, de l'étude sur les priorités en matière de nutrition de l'enfant dans les pays en voie de développement. Des extraits de cette étude pourraient être publiés en édition brochée et mis en vente ou distribués aux responsables de l'orientation des politiques et de la formation du personnel dans les pays en voie de développement.

63. La recommandation tendant à ce que le FISE intensifie ses activités de promotion en faveur d'une meilleure nutrition des enfants a généralement reçu un accueil favorable. Cette campagne pouvait se faire en ayant recours à nombre de moyens existants. En outre, il a été convenu qu'il serait utile de favoriser des rencontres, au niveau régional, entre ceux qui ont réellement pour tâche d'améliorer la nutrition des enfants et des mères (de telles rencontres ont déjà eu lieu en Amérique latine). Un appui pourrait être accordé aux réunions organisées par des organisations régionales gouvernementales, professionnelles ou techniques.

64. Le Conseil a examiné le contexte national et social propice à une amélioration de la nutrition des enfants. Laissant de côté des éléments aussi importants que la réduction de la pauvreté et une répartition plus équitable des revenus, préoccupations essentiellement étrangères aux domaines d'assistance

7/ Cette observation a été formulée par le représentant de l'Organisation mondiale pour la protection sociale des aveugles (E/ICEF/NGO/163).

du FISE, il a considéré que l'amélioration de la nutrition des enfants était un élément important des services de base qu'il avait examinés au début de la session. Elle était étroitement liée à l'extension des services de santé primaires, à la possibilité de disposer d'une eau salubre en quantité suffisante et à l'enseignement. Il serait extrêmement souhaitable de prévoir des mesures en matière de nutrition dans toutes les activités de développement et une excellente possibilité existait dans le cadre du développement des zones rurales qui, de plus en plus, suscitait l'intérêt des pays et bénéficiait d'une aide extérieure. Il convenait d'accorder une plus grande attention à l'amélioration de la nutrition dans les zones urbaines périphériques.

65. Le FISE devrait élargir son assistance afin d'aider les pays à planifier la mise en application de mesures visant à améliorer la nutrition des enfants, conformément aux recommandations du Directeur général (E/ICEF/L.1329, par. 10). Les domaines prioritaires parmi ces recommandations seraient déterminés au cours de discussions avec chaque pays demandant une assistance, que ce soit pour une amélioration à long terme ou pour des secours d'urgence. Bien souvent, ce serait un prolongement des activités d'assistance en cours.

66. On a particulièrement souligné la nécessité de mettre fin au déclin de l'allaitement maternel. L'une des nombreuses mesures qu'il pourrait être souhaitable d'adopter serait de contrôler la publicité des aliments pour bébés et des aliments de sevrage et il pourrait être utile d'établir à cet égard une législation type et d'adopter des mesures sociales en faveur des mères allaitantes qui travaillent à l'extérieur.

67. L'amélioration de la nutrition, parce que c'est une activité intersectorielle comme le montre le paragraphe 64 ci-dessus, nécessitait la collaboration de plusieurs ministères dans un pays donné, et l'assistance de l'ONU appelait souvent une collaboration entre divers organismes techniques et financiers. Le Conseil a noté que, dans plusieurs cas, il était possible d'améliorer la coordination. Si cette question intéressait le FISE, elle était d'application beaucoup plus vaste. Le Conseil a demandé que l'assistance fournie par le FISE soit dûment coordonnée avec celle d'autres organismes et que le FISE s'efforce aussi de promouvoir une coopération plus étendue. Il s'agirait notamment d'une assistance aux pays qui voudraient mettre au point des services nationaux interdépendants.

68. Le Conseil aimerait qu'une plus grande partie de l'assistance du FISE soit consacrée à l'amélioration de la nutrition des enfants.

69. Le Conseil a approuvé les mesures recommandées par le Directeur général et formulées sur la base de l'étude mentionnée ci-dessus ainsi que des sections pertinentes des résolutions adoptées par la Conférence mondiale de l'alimentation (E/ICEF/L.1329). En outre, il a prié le Directeur général de l'informer, dans son rapport sur l'état des travaux, des activités entreprises pour donner suite aux décisions adoptées par la Conférence mondiale de l'alimentation dans le domaine de la nutrition.

V. TENDANCES DU PROGRAMME

Certaines tendances générales du programme

Apports du FISE

70. Au cours de l'examen des tendances du programme et des recommandations, y compris d'une note du Directeur général sur les critères permettant de réaliser un équilibre approprié entre les différents apports aux programmes par pays (E/ICEF/P/L.1612), il est apparu clairement que divers facteurs influençaient la programmation du FISE et ses apports aux projets sous forme de fournitures et de matériel, de moyens de transport, de subventions pour la formation, de services consultatifs et de subventions pour les études. Les buts généraux des projets et la réalisation d'objectifs précis, le niveau de développement des pays, la nature de l'activité bénéficiant d'une assistance, les dépenses initiales et renouvelables des gouvernements pour l'exécution des programmes, l'aide pouvant être fournie par d'autres sources, etc., étaient au nombre de ces facteurs. Ce qui constituait une combinaison appropriée d'apports pour un projet donné pouvait ne pas l'être pour un autre projet et ceci obligeait tous ceux qui travaillaient à la préparation des projets sur le terrain - fonctionnaires nationaux, personnel du FISE, personnel des autres organismes du système des Nations Unies, etc. - à choisir les formes de contribution qui permettraient de mieux assurer l'exécution des projets.

Le rôle des représentants du FISE sur le terrain

71. A cet égard, les membres du Conseil se sont félicités de la souplesse du programme du FISE et de la tendance à ne plus considérer les projets comme des projets individuels et à adopter une approche par pays dans le cadre de laquelle le programme bénéficiant d'une assistance faisait partie intégrante des plans et des activités de développement du pays. Cette approche donnait de plus en plus d'importance à la poursuite du dialogue entre les fonctionnaires des pays en voie de développement et les représentants du FISE sur le terrain. Dans le cadre des consultations avec les responsables de la planification et les ministères, les représentants du FISE sur le terrain examinaient de plus en plus les diverses possibilités d'action en faveur des enfants qui s'avéraient les plus utiles, compte tenu à la fois des priorités nationales et des principes directeurs connexes du programme du FISE.

Coordination avec les organismes des Nations Unies et les organismes d'aide bilatérale

72. Un certain nombre de membres du Conseil ont souligné que, vu la diversité des services auxquels le FISE prêtait une assistance, il était plus important que jamais de coordonner les efforts du FISE avec ceux des autres organisations fournissant une assistance afin de veiller à la meilleure utilisation possible des ressources financières et en personnel. On a fait observer que le FISE était en passe d'être considéré comme beaucoup plus qu'une organisation procurant du matériel et des fournitures; en fait, le FISE était l'un des partenaires au processus de développement, tant sur le plan opérationnel que sur le plan des concepts touchant la politique et les services en faveur de l'enfance.

73. La nouvelle stratégie élaborée conjointement par les secrétariats de l'OMS et du FISE pour la prestation de services de santé et examinée à la session en cours du Conseil (par. 23 à 47) constituait un exemple remarquable d'harmonisation des

efforts. Les membres du Conseil ont estimé qu'il importait de poursuivre et d'accroître les efforts de coordination avec les principaux organismes de financement du système des Nations Unies tels que la Banque mondiale et le PNUD ainsi qu'avec les organismes d'aide bilatérale. Ces efforts étaient particulièrement utiles non seulement pour ce qui était de la planification conjointe de l'assistance apportée pour des projets précis, mais aussi pour convaincre des sources plus importantes de fournir des fonds pour les programmes en faveur des enfants.

Analyse, contrôle et évaluation

74. Au cours des débats du Conseil, l'attention a été appelée sur l'intérêt que présentait une analyse prospective au moment de la planification et de la préparation des projets pour déterminer les objectifs à long terme et l'impact probable des engagements nationaux et de ceux du FISE, sur l'intérêt qu'il y avait à suivre les progrès effectués dans l'exécution des projets assistés et à procéder à une évaluation rétrospective de certains d'entre eux. Divers exemples de ces exercices d'évaluation effectués généralement sur une base sectorielle, avec la participation des institutions techniques pertinentes du système des Nations Unies avaient été donnés à propos des demandes dont le Conseil était saisi à la session en cours. Les représentants s'étaient intéressés à la fourniture d'une assistance du FISE qui pourrait renforcer la capacité des pays en matière d'analyse, de contrôle et d'évaluation; ils s'étaient intéressés également aux indicateurs sociaux qui pourraient servir de base de référence pour mesurer les changements apportés par les services nationaux bénéficiant d'une assistance, ainsi qu'à l'évaluation des opérations et à l'évaluation touchant les concepts et l'impact.

75. Le Conseil a décidé d'étudier, à sa session de 1976, les critères relatifs à l'analyse, au contrôle et à l'évaluation des projets.

Formation et utilisation des compétences nationales

76. Les membres du Conseil se sont accordés à reconnaître l'importance que continuait d'avoir la formation aux niveaux moyen et inférieur et la valeur de la contribution du FISE sous forme de matériel pour la formation et d'indemnités de subsistance pour le personnel local. En 1974, plus de 219 000 personnes avaient été formées grâce aux indemnités de subsistance versées par le FISE pour les programmes de formation exécutés dans les pays au titre des projets assistés. Les délégations ont noté avec intérêt que la formation à un niveau plus élevé était également dispensée de plus en plus dans les pays mêmes et que les services de consultants auxquels on devait faire appel pour des études ainsi que les services d'experts financés par le FISE étaient de plus en plus fournis par des sources locales.

Planification des besoins des enfants dans certaines zones

77. Au cours des récentes années, un nombre croissant de pays en voie de développement avaient déjà eu recours à la planification systématique du développement de certaines régions, zones ou secteurs à l'intérieur de leurs frontières, qui se replaçait dans le cadre des efforts nationaux de planification. Ces efforts présentaient un intérêt considérable pour les enfants étant donné que toute élévation du niveau socio-économique d'une zone désavantagée favorisait nécessairement la jeune génération et, en outre, c'était au niveau local et au niveau des districts que l'on pouvait mettre davantage l'accent sur les besoins locaux, notamment sur

ceux qui touchaient à la santé, à l'éducation et au bien-être des enfants. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'appui prêté par le FISE dans un nombre croissant de cas aux services en faveur de l'enfance dans ces zones.

Assistance aux mères et aux enfants relevant des mouvements de libération

78. Nombre de délégations ont accueilli favorablement la recommandation du Directeur général (E/ICEF/P/L.1622), que le Conseil a approuvée, relative à la fourniture d'une assistance aux mères et aux enfants des pays administrés auparavant par le Portugal. Cette assistance est venue augmenter l'aide fournie pour les projets en faveur des mères et des enfants relevant des mouvements de libération au sujet desquels le Directeur général a fait rapport au Conseil de manière assez détaillée (E/ICEF/637 (deuxième partie), par. 292-308 et E/ICEF/L.1312). L'assistance approuvée par le Conseil était en grande partie une aide d'urgence à court terme. Toutefois, depuis l'accession à l'indépendance, la remise en état des services avait été entreprise et le FISE envisageait de contribuer à l'évaluation des besoins à plus long terme et d'élargir la portée des propositions relatives à l'assistance qui seraient soumises ultérieurement au Conseil.

Enseignement

79. Sur la base des principes directeurs définis par le Conseil en 1972, l'assistance du FISE à l'enseignement proprement dit a surtout été axée sur la forme d'enseignement adaptée au milieu et à la vie future des enfants. La majeure partie de l'assistance fournie était réservée aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire défavorisés sur le plan de l'enseignement et aux jeunes adolescents qui n'avaient pas été scolarisés. Pour compléter cette approche, le FISE, conformément aux décisions de politique générale prises par le Conseil en 1973 et 1974, a également apporté une assistance pour l'éducation périscolaire, en particulier pour les enfants et les jeunes des zones rurales dont l'éducation avait été très négligée, en vue de leur inculquer des rudiments de base, leur apprendre à lire, à écrire et à compter, ainsi qu'à leur enseigner des techniques et des connaissances leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et leurs perspectives d'avenir. Dans les demandes d'assistance au titre des projets dont le Conseil était saisi pour approbation, il était évident que les pays se félicitaient en général que l'approche conventionnelle fût remplacée par un système d'enseignement plus pratique et plus adéquat.

80. Plusieurs délégations ont estimé que la tendance devait être accélérée et se sont inquiétés quelque peu de constater qu'une certaine proportion de l'assistance était consacrée à l'enseignement proprement dit. Il a été suggéré d'envisager de combler l'écart existant entre l'enseignement proprement dit et l'éducation périscolaire en fournissant une assistance pour la création d'écoles communautaires de base.

81. Le Directeur général a souligné que l'augmentation importante de l'assistance fournie pour l'enseignement en 1974, comme en témoignaient les dépenses, ne reflétait pas une augmentation comparable des engagements à long terme; l'augmentation de l'assistance indiquait plutôt que des progrès avaient été faits pour combler les retards touchant l'assistance que l'on s'était déjà engagé à fournir. Si certaines contributions encourageantes avaient été faites dans le domaine de l'éducation périscolaire, il restait encore beaucoup à faire pour que cette forme d'action, s'écartant de l'approche plus traditionnelle de l'enseignement proprement dit, fût

comprise et acceptée. Dans cet effort, l'UNESCO coopérait avec le FISE et un groupe de travail avait été créé pour étudier l'expérience acquise jusqu'à présent dans plusieurs pays et établir des principes directeurs permettant de guider l'action à entreprendre dans le cadre des programmes.

Les femmes et les jeunes filles

82. A la précédente session, les membres du Conseil s'étaient félicités des nouveaux efforts déployés par le FISE pour améliorer la condition des femmes et des jeunes filles, d'autant plus qu'ils constituaient un moyen important pour améliorer le bien-être des enfants en général, et avaient recommandé d'aider davantage les gouvernements dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des femmes et des jeunes filles et de contribuer à les soulager du lourd fardeau des corvées quotidiennes 8/. Les membres du Conseil s'étaient également accordés à reconnaître que le FISE pouvait jouer un rôle important en participant au programme de l'Année internationale de la femme qui devait commencer en 1975.

Nouvel accent mis dans le programme sur les activités en faveur des femmes

83. Les membres du Conseil ont noté que, dans un grand nombre de projets en cours d'exécution, l'accent était mis de plus en plus sur les activités en faveur des femmes et des jeunes filles, y compris sur des activités intéressant la santé maternelle et infantile, l'alimentation et la nutrition, l'enseignement proprement dit et l'éducation périscolaire. Les membres du Conseil ont également approuvé la fourniture d'une assistance pour un certain nombre de nouveaux projets en faveur des femmes et faisant appel à leur participation qui étaient axés sur la formation et l'éducation des femmes à l'échelon du village ainsi que sur l'utilisation de techniques simples permettant d'économiser de l'énergie (voir par. 90-91). Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de ces efforts et ont souligné l'importance du rôle de la femme en ce qui concerne la santé, la nutrition et la production et l'utilisation de denrées alimentaires et pour ce qui est d'encourager le développement du sens des responsabilités parmi les membres de sa famille et d'appuyer les efforts du gouvernement dans le cadre des services fournis.

84. Le Conseil a également approuvé l'assistance proposée pour trois projets régionaux pour la région de l'Afrique, de l'Asie et de la Méditerranée orientale (E/ICEF/P/L.1621) qui visaient à recueillir de nouvelles données, à définir de nouvelles approches, méthodes et techniques en vue d'améliorer la condition de la femme et d'aboutir à l'élaboration de programmes d'action nationaux. Les projets prouvaient qu'il était indispensable de prendre des mesures permettant d'aider les gouvernements à définir de manière plus précise les principales catégories des problèmes se posant aux femmes, d'établir un ordre de grandeur et un rang de priorité, de mettre au point l'approche susceptible de permettre la fourniture d'un ensemble de services intégrés, de discerner dans certaines structures culturelles les éléments susceptibles de faire évoluer les attitudes et d'encourager la participation des femmes et de promouvoir la formation du personnel nécessaire à la planification et à l'exécution des programmes. Ces projets ne constituaient pas un effort unique, mais devaient faire partie intégrante des efforts que le FISE continuait de déployer pour venir en aide aux femmes.

85. D'autres mesures importantes avaient également été prises pour promouvoir la participation du FISE à l'amélioration de la condition et de la situation des femmes. Une nouvelle liste type des fournitures et du matériel que le FISE pouvait

8/ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-septième session, Supplément No 9 (E/5528-E/ICEF/633), par. 152-155.

procéder dans le cadre des programmes destinés aux femmes avait été établie ainsi que des directives détaillées sur leur choix et leur utilisation. Un document intitulé "Women and Development : The UNICEF Perspective" (E/CONF.66/BP/15) qui serait soumis à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme avait été préparé. Ce document portait sur les mesures à prendre pour promouvoir l'élaboration de programmes destinés aux femmes dans les zones rurales et urbaines défavorisées qui se traduisaient par des avantages importants pour les enfants. Ces mesures, qui étaient de plus en plus le type de mesures bénéficiant d'une aide du FISE, étaient fondées sur l'hypothèse selon laquelle on pouvait inciter les femmes à participer à un programme si elles considéraient qu'elles auraient ainsi la possibilité de mieux prendre soin de leurs enfants, d'améliorer le niveau de vie de la famille ou de satisfaire leurs ambitions et de développer leurs capacités personnelles. L'accent était mis sur le rôle important que les femmes devaient jouer en ce qui concerne l'organisation de services de base en faveur de l'enfance ainsi que sur le fait que ces services pouvaient, en retour, contribuer à améliorer les conditions d'existence des femmes.

86. Au cours de la session, le Conseil a entendu une déclaration du Sous-Secrétaire général de l'Année internationale de la femme et de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme. Le Sous-Secrétaire général a déclaré que le Centre des Nations Unies pour le développement social et les questions humanitaires était très désireux de coopérer avec le FISE à l'exécution des trois projets régionaux susmentionnés qui reflétaient en partie les plans d'action recommandés lors de réunions organisées l'année précédente en Asie et en Afrique par le Centre, en coopération avec les commissions économiques régionales respectives.

Approvisionnement en eau des villages

87. Les membres du Conseil ont estimé que la fourniture d'une eau salubre, en quantité suffisante et facilement accessible, était un élément essentiel de l'ensemble des services de base en faveur de l'enfance (voir par. 9-16), pour améliorer la nutrition des enfants (voir par. 48-69) et mettre encore davantage l'accent sur les soins de santé primaires axés sur la communauté (voir par. 23-47).

88. L'assistance du FISE pour l'approvisionnement en eau était en grande partie orientée vers les communautés rurales les plus petites. Il était souhaitable d'y inclure une assistance pour des activités d'éducation de la communauté visant à faire apprécier la fourniture d'une eau salubre et à faire participer les usagers à l'entretien des systèmes d'adduction d'eau. Selon les conditions hydrogéologiques, l'assistance nécessaire, sous diverses formes, pour la fourniture d'une eau salubre, était considérable. Le FISE coopérait avec les groupes internationaux et bilatéraux, y compris avec la Banque mondiale et le PNUD, afin de coordonner son assistance avec celle fournie par d'autres sources.

89. En 1974, le montant total des dépenses du FISE pour les programmes d'approvisionnement en eau s'est élevé à 11,8 millions de dollars, y compris 784 000 dollars pour les opérations de secours d'urgence. Quarante neuf mille puits ou systèmes d'adduction d'eau environ ont été terminés en 1974 et près de 9 millions de personnes en ont bénéficié. On accordait un rang de priorité élevé de plus en plus aux programmes d'approvisionnement en eau dans les demandes des gouvernements sollicitant l'assistance du FISE et on pouvait s'attendre à un nombre croissant de ces demandes pour les années à venir.

Techniques artisanales

90. Outre l'approvisionnement en eau, l'accent mis récemment dans l'assistance du FISE en faveur de l'utilisation de techniques simples permettant d'économiser de l'énergie et visant à améliorer le niveau de nutrition des familles et à alléger les tâches journalières des mères figurait dans des propositions concernant des projets à exécuter dont le Conseil était saisi. Ces techniques étaient introduites dans le cadre de projets en cours portant sur la nutrition et les activités de développement communautaire. D'après l'expérience acquise jusqu'à présent, l'utilisation généralisée des techniques artisanales devait être appuyée par diverses activités de développement des villages, un système fiable de contrôle et de supervision et la participation active des habitants à la planification et au fonctionnement de l'entreprise. L'approche idéale consistait à utiliser les compétences, les ressources et le matériel existant sur le plan local pour la mise au point de techniques d'un coût relativement peu élevé.

91. Par suite de la crise économique actuelle, un grand nombre de pays en voie de développement s'étaient intéressés davantage aux techniques artisanales et le personnel de la Section de la technologie et du génie alimentaire du FISE se consacrait à l'application de nouvelles techniques artisanales. Au nombre des nouvelles techniques que le FISE contribuait à mettre au point se trouvaient les techniques suivantes : amélioration des méthodes traditionnelles de séchage et de stockage des produits alimentaires; mise au point de moulins manuels pour moulinier et battre les céréales; mise au point de méthodes permettant d'utiliser l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique pour pomper de l'eau, moulinier des céréales et des légumineuses; mise au point de méthodes permettant d'utiliser les rayonnements solaires pour chauffer l'eau, cuire les aliments et sécher les récoltes et les aliments; mise au point de presses à huile manuelles pour accroître la production d'huile et conserver pour l'alimentation les résidus riches en protéines; amélioration des méthodes de cuisine de façon à réduire les risques de brûlures pour les enfants et la consommation de combustible. Dans le cadre de l'assistance approuvée à la présente session pour le Centre panafricain de formation et de recherche pour les femmes, le FISE aiderait à établir un centre de démonstration des techniques artisanales.

Parenté responsable

92. En favorisant le développement de la parenté responsable, le FISE a considéré la planification de la famille dans le vaste contexte du développement économique et social et de l'ensemble des services sociaux de base visant à améliorer la santé, la nutrition et le bien-être des enfants et de leur famille ainsi que la santé, le niveau d'instruction et la condition des femmes. Les résolutions et les plans d'action adoptés par le Congrès mondial de la population et la Conférence mondiale de l'alimentation, de même que les réunions tenues en Asie, en Afrique et en Amérique latine à la suite du Congrès mondial de la population, ont confirmé cette approche. Dans son rapport sur l'état des travaux, le Directeur général, tout en donnant des exemples d'un certain nombre de projets bénéficiant d'une assistance du FISE auxquels cette méthode a été appliquée, a fait observer que les activités de planification de la famille étaient trop souvent exécutées sous forme d'activités séparées, et non dans le cadre d'autres services d'aide aux mères et aux enfants (E/ICEF/637 (deuxième partie) par. 123-134). La fourniture d'un ensemble de services de base, comprenant des services de planification de la famille lorsque la politique du gouvernement était de fournir ce genre de services (voir par. 9-16), et les

activités parrainées par des organisations bénévoles, permettraient donc de ne plus séparer ces activités. Au nombre des autres conclusions formulées par le Directeur général sur la base de l'expérience acquise par le FISE, l'éducation des adolescents, qui seraient bientôt des parents, en ce qui concerne la parenté responsable, devait faire l'objet d'une attention accrue et on devait chercher à les atteindre par l'intermédiaire de programmes pour les jeunes et de divers autres moyens utilisés dans le cadre de l'éducation périscolaire.

Le jeune enfant

93. Un certain nombre de recommandations relatives à l'exécution de projets dont le Conseil était saisi témoignaient de l'attention accrue portée aux besoins du jeune enfant. Les études nationales effectuées à l'occasion de l'examen, par le Conseil, à sa session de 1974, de la question de l'amélioration de la situation du jeune enfant commençaient à influencer les planificateurs, les administrateurs, les groupes professionnels et les organisations bénévoles dont certains avaient participé à ces études. On était en train de mettre la dernière main à la version révisée du projet de rapport présenté au Conseil d'administration à sa session de 1974 en vue de sa distribution aux membres s'intéressant aux programmes dans ce domaine. Le poste de conseiller pour les questions intéressant le jeune enfant n'avait pas encore été pourvu étant donné qu'on devait maintenant tenir compte des recommandations de l'étude de la gestion concernant le renforcement des réseaux de compétences sur le terrain.

94. Une délégation, qui a estimé que le FISE devait se consacrer essentiellement, tant dans ses activités de promotion que d'investissement, à l'enfant pendant la période allant de la conception à l'âge de cinq ans, a préparé sur ce point un document de travail qui serait examiné par le Conseil à sa session de 1976 dans le cadre de l'examen de la question de l'établissement des priorités des programmes du FISE (voir par. 160).

Les enfants des taudis urbains et des bidonvilles

95. La participation du FISE visant à aider les gouvernements à créer des services en faveur des enfants des taudis urbains et des bidonvilles, sur la base de la politique approuvée par le Conseil en 1971, avait été moins active qu'on ne le prévoyait initialement. Si plusieurs projets pilotes étaient en cours d'exécution, l'assistance fournie par le FISE, avec l'appui technique du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification, était fournie essentiellement pour les activités préparatoires aux projets. L'un des obstacles principaux tenait au fait que la plupart des pays n'avaient pas de politiques nationales et de programmes visant à répondre aux besoins des citoyens pauvres et on hésitait à apporter des améliorations aux taudis et aux bidonvilles de peur d'encourager l'émigration des habitants des zones rurales vers les villes.

96. De plus grands efforts devaient être déployés pour faire accepter le concept selon lequel les services publics devaient travailler en collaboration avec les citoyens pauvres à l'amélioration des taudis et des bidonvilles. A cet égard, les progrès pourraient être accélérés si les fonctionnaires chargés de l'exécution des projets étaient plus nombreux au niveau du pays. Il fallait davantage s'attacher à recourir aux services du personnel professionnel et technique disponible dans les pays intéressés ainsi qu'aux services fournis sur le plan international. Le secrétariat du FISE essaierait de renforcer la collaboration qui existait déjà avec

les autres institutions intéressées, y compris avec la Banque mondiale et les groupes professionnels. D'autre part, le FISE serait davantage prêt à fournir une assistance pour des projets limités plutôt que d'attendre que l'on adopte une approche globale. L'idée de la mise en place d'un ensemble de services de base en faveur de l'enfance pouvait être adaptée, sous des formes appropriées, aux taudis urbains et aux bidonvilles.

VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Situation financière

Recettes

97. En 1974, les recettes du FISE s'élevaient à 101,1 millions de dollars et les fonds d'affectation spéciale disponibles pour couvrir les engagements approuvés par le Conseil d'administration se chiffraient à 14 millions de dollars. Sur l'ensemble des recettes, soit 115,1 millions de dollars, 90,5 millions représentaient des contributions à la masse commune des ressources ou au titre de programmes à long terme et 24,6 millions ont servi à financer des opérations d'assistance spéciale, y compris des secours d'urgence et des activités de reconstruction.

98. En ce qui concerne l'origine des recettes, 69,4 p. 100 ont été versés directement par 122 gouvernements au titre de contributions ordinaires ou spéciales, 16,8 p. 100 provenaient de sources privées (campagnes d'appel de fonds, bénéfiques de l'Opération Cartes de vœux et dons de particuliers) et 13,8 p. 100 des organismes des Nations Unies (principalement du FNUAP) et de sources diverses 9/.

99. Les recettes pour 1975 ont été estimées à 133 millions de dollars, soit 103 millions de dollars de contributions à la masse commune des ressources et au titre des projets à long terme et 30 millions de dollars au titre de l'assistance spéciale aux services destinés aux enfants dans les pays les plus gravement touchés par la situation économique actuelle et des secours d'urgence et des activités de reconstruction.

100. Le tableau 2 ci-dessous indique les recettes au cours de la période 1970-1974 et présente une estimation pour 1975.

9/ L'annexe II indique les contributions des gouvernements à la masse commune des ressources du FISE pour 1975. L'annexe III indique les contributions des gouvernements pour 1973 et 1974 à la masse commune des ressources et à des fins spéciales. L'annexe IV énumère les contributions de sources non gouvernementales au FISE, par pays, en 1973 et 1974, y compris les recettes de l'Opération Cartes de vœux. Les contributions à des fins spéciales versées en 1974 par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les sources non gouvernementales sont énumérées dans le rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/637 (troisième partie), annexe IV).

Tableau 2

Recettes du FISE pendant la période 1970-1975

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u> (estimation)
1. <u>Contributions à la masse commune des ressources</u>						
Contributions des gouvernements	33,6	38,1	45,6	52,7	57,9	72,0
Contributions de sources non gouvernementales	7,0	7,3	7,0	5,8	6,8	6,0
Recettes provenant de l'Opération Cartes de vœux	4,3	4,7	5,9	7,0	7,1	7,5
Autres recettes	<u>2,6</u>	<u>3,0</u>	<u>3,9</u>	<u>7,8</u>	<u>10,2</u>	<u>7,5</u>
	47,5	53,1	62,4	73,3	82,0	93,0
2. <u>Contributions au titre de projets précis à long terme</u>						
Contributions à des fins spéciales des gouvernements	1,2	0,7	0,5	1,2	0,5	
de sources non gouvernementales	0,8	1,2	0,8	2,1	1,4	
Fonds d'affectation spéciale reçus des gouvernements	-	0,4	3,9	2,1	2,1	
reçus de sources non gouvernementales	-	0,1	0,1	0,6	0,2	
reçus d'autres organismes des Nations Unies (FNUAP)	<u>0,6</u>	<u>1,4</u>	<u>1,2</u>	<u>2,1</u>	<u>4,3</u>	
	2,6	3,6	6,5	8,1	8,5	10,0
3. <u>Total : masse commune des ressources et contributions au titre de projets à long terme</u>	50,1	56,7	68,9	81,4	90,5	103,0
4. <u>Contributions au titre de l'assistance spéciale, y compris les secours d'urgence et les activités de reconstruction</u>						
Contributions à des fins spéciales des gouvernements	3,0	4,0	3,3	8,7	14,6	
de sources non gouvernementales	1,8	1,9	3,7	1,8	2,6	
Fonds d'affectation spéciale reçus des gouvernements	4,5	0,2	1,7	1,7	4,7	
reçus de sources non gouvernementales	-	0,9	0,8	0,2	1,3	
reçus d'autres organismes des Nations Unies	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,4</u>	<u>2,0</u>	<u>1,4</u>	
	9,3	7,0	11,9	14,4	24,6	30,0

Tableau 2 (suite)

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u> (estimation)
5. <u>Total des recettes disponibles pour couvrir des engagements du Conseil d'administration</u>	59,4	63,7	80,8	95,8	115,1	133,0
6. <u>Ventilation de la rubrique 5</u>						
a) Total des contributions des gouvernements	42,3	43,4	55,0	66,4	79,8	
b) Total des recettes provenant de sources non gouvernementales	13,9	15,9	18,3	17,5	19,4	
c) Total des recettes versées par d'autres organismes des Nations Unies et autres recettes	3,2	4,4	7,5	11,9	15,9	

Plan financier pour 1975-1977

101. Le plan financier du FISE expose l'ensemble des engagements dans le cadre desquels on établit les projets pour les présenter à la session suivante du Conseil et il permet au Conseil de procéder à un examen général de la situation financière du FISE telle qu'on peut la prévoir pour un certain nombre d'années à venir. Le Conseil a approuvé le plan financier proposé par le Directeur général pour la période 1975-1977. Ce plan a été exposé dans le rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/637 (troisième partie), par. 67 à 95) et modifié par la suite en fonction des augmentations de contributions annoncées au cours de la session du Conseil par plusieurs gouvernements ainsi que des espoirs de voir d'autres gouvernements augmenter la leur. Le plan modifié figure dans le document E/ICEF/CRP/75-43.

102. En 1970, le Conseil a établi le principe selon lequel, afin d'assurer les liquidités nécessaires, le fonds de roulement à la fin de l'année (fonds disponibles et sommes à recevoir des gouvernements) ne doit pas être inférieur à la moitié des dépenses prévues pour l'année suivante. Le Conseil a accepté l'interprétation de ce principe proposée par le Directeur général, à savoir que les ressources du FISE, non compris les fonds d'affectation spéciale, doivent représenter environ la moitié des dépenses prévues pour les projets à long terme et pour les services d'administration et d'appui au programme. Ce principe ne s'appliquerait pas aux dépenses prévues pour l'assistance spéciale, parce qu'une partie importante de l'assistance spéciale est entièrement couverte par des contributions spéciales ou des fonds d'affectation spéciale versés à l'avance.

103. Compte tenu du principe adopté en 1970, tel qu'il est interprété ci-dessus, et des 103 millions de dollars de recettes prévus pour faire face aux engagements en 1975, le Conseil a adopté un plan financier pour 1975-1977 comprenant l'établissement de projets à long terme d'un coût total de 55 millions de dollars, qui doivent être approuvés à la session de 1976. Des engagements additionnels seraient nécessaires pour que l'on puisse prélever sur la masse commune des ressources pour l'assistance spéciale, les services d'administration et les services d'appui au programme.

104. Les nouveaux engagements prévus dans le plan pour 1976 s'élèveraient environ à 132 millions de dollars au total : il serait proposé à la prochaine session du Conseil des engagements d'un montant de 97 millions de dollars et des engagements d'un montant de 35 millions de dollars prendraient effet lorsqu'on recevrait les contributions à des fins précises et les fonds d'affectation pour l'assistance spéciale.

105. En général, les engagements au titre des projets à long terme sont maintenant approuvés d'avance pour plusieurs années, souvent pour la période sur laquelle porte le plan de développement du pays. Au cours des années pendant lesquelles on a peu à peu étendu cette méthode, le total des nouveaux engagements approuvés a dépassé les recettes annuelles à cause des nombreux engagements concernant des projets d'une durée de plusieurs années. Le montant qu'atteignent actuellement les engagements non réglés impose de limiter les nouvelles propositions d'assistance à financer sur la masse commune des ressources approximativement au volume des recettes escomptées. Le plan ne correspond donc pas aux besoins réels d'assistance dans le cadre de projets ni à la capacité réelle du FISE, qui pourrait y répondre

davantage. En outre, il est manifeste que les besoins d'assistance spéciale sont beaucoup plus élevés que les montants figurant dans les plans. Il faut espérer que les fonds reçus en réponse aux demandes d'assistance spéciale permettront de les augmenter.

Objectif de 100 millions de dollars

106. En 1970, au début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Conseil d'administration avait fixé le chiffre de 100 millions de dollars comme objectif à atteindre d'ici 1975 pour les recettes "ordinaires" du FISE. Cet objectif devait être atteint en 1975, année pour laquelle on prévoyait que le total des contributions à la masse commune des ressources et au titre des projets à long terme s'élèverait à 103 millions de dollars (voir tableau 2, rubrique 3). Toutefois, l'augmentation prévue a été en grande partie contrebalancée malheureusement par l'inflation, qui a progressé à un rythme bien supérieur à celui qui avait été prévu au moment où l'on a fixé cet objectif. Pour obtenir un pouvoir d'achat égal à celui que représentaient 100 millions de dollars en 1970, il faudrait en 1975 disposer de 180 millions de dollars environ. Les 103 millions de dollars que le FISE compte recevoir équivalent approximativement à 57 millions de dollars aux prix de 1970 (indice mondial d'exportation des produits manufacturés).

Fonds supplémentaires que le FISE a gérés en 1974

107. Outre les recettes de 1974, le FISE a disposé d'environ 17,4 millions de dollars de fonds d'affectation spéciale qui n'ont pas fait l'objet d'engagements de la part du Conseil et qui ont servi principalement à des achats contre remboursement effectués au nom des gouvernements et d'organismes des Nations Unies pour des fournitures destinées aux services en faveur de l'enfance que le FISE a l'habitude d'acheter. Le FISE a également géré des contributions en nature estimées à 10 millions de dollars principalement sous forme de produits alimentaires destinés aux enfants et de fret pour les secours d'urgence.

Dépenses de 1975

108. Les dépenses en 1974 se sont élevées à 100 millions de dollars, soit 79,4 millions de dollars pour l'assistance aux projets, 12,7 millions de dollars pour les services d'appui au programme (montant brut) et 7,6 millions de dollars pour les services d'administration (montant brut). L'assistance aux projets se décompose ainsi : 62,2 millions de dollars pour les fournitures (y compris les frais de transport) et 17,2 millions de dollars pour une assistance sous une forme autre que les fournitures.

La répartition de l'aide du FISE entre les différents pays et l'assistance spéciale

109. En 1970 il a été établi des directives pour la répartition de l'aide du FISE entre les différents pays, qui visaient à faire pencher peu à peu la balance en faveur des projets destinés aux enfants dans les pays les moins développés. On augmenterait l'aide aux projets de ces pays jusqu'à ce qu'elle atteigne environ trois fois le montant général moyen de l'aide par enfant accordée par le FISE. Les pays qui en sont à un stade moyen de développement - c'est-à-dire la plupart de ceux qui bénéficient d'une aide du FISE - recevraient un volume d'aide "ordinaire"

mais le FISE attacherait une importance spéciale aux projets destinés aux régions les plus pauvres de ces pays et aux enfants des groupes sous-privilégiés. Pour les pays en voie de développement les plus avancés, le FISE limiterait son assistance matérielle mais pourrait offrir son concours en matière de politique générale, de conseils et d'administration pour l'extension des services en faveur de l'enfance.

110. Il a été réalisé des progrès très nets dans cette direction au cours des années suivantes. En 1974 le Conseil, très préoccupé par les menaces qui pesaient sur les programmes destinés aux mères et aux enfants dans de nombreux pays en voie de développement par suite de l'évolution de la situation économique, a décidé qu'il fallait augmenter plus rapidement le volume de l'aide accordée aux projets exécutés dans les pays les plus pauvres et leur fournir par ailleurs une "assistance spéciale". La plupart des pays "les plus gravement touchés" font également partie de la catégorie des pays "les moins avancés".

111. Les crues, les sécheresses, les cyclones et les tremblements de terre aggravé la situation depuis un an environ et ont donné lieu à des demandes concernant des secours d'urgence et des activités de reconstruction. Il se trouve que ce sont les pays les plus pauvres et les parties les plus pauvres des pays de développement dit moyen qui ont été dans l'ensemble les plus gravement atteints à la fois par les catastrophes naturelles et par la crise économique.

112. L'assistance spéciale du FISE résulte de décisions prises plusieurs années auparavant par le Conseil de rassembler des fonds pour des projets spéciaux, correspondant à des secours d'urgence et à des activités de relèvement ou à des projets à long terme, qui ne pouvaient être financés à l'aide de la masse commune des ressources ou ne pouvaient l'être qu'en partie. Il fallait s'efforcer d'assurer le financement de l'assistance spéciale par des contributions spéciales fournies par les gouvernements et des sources non gouvernementales. Toutefois le Conseil a décidé que lors des collectes de fonds on continuerait à faire porter les efforts principalement sur l'augmentation des contributions à la masse commune des ressources. En 1970, les recettes du FISE au titre de l'assistance spéciale, y compris les secours d'urgence et le relèvement, se sont élevées à 9,3 millions de dollars, soit 15,6 p. 100 du total des recettes disponibles pour couvrir les engagements du Conseil. En 1974, elles se sont élevées à 24,6 millions de dollars, soit 21,3 p. 100. Le Directeur général a souligné que si la masse commune des ressources du FISE était plus importante, cette proportion diminuerait.

113. Après la session de 1974 du Conseil, au cours de laquelle ce dernier a adopté une déclaration sur la situation d'urgence affectant les enfants, qui a été approuvée par la suite par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, le personnel du FISE sur le terrain a élaboré conjointement avec les pouvoirs publics des projets d'assistance spéciale dans un certain nombre des pays les plus gravement touchés par la crise économique, dont certains avaient également besoin d'une assistance dans le domaine des secours d'urgence et des activités de reconstruction 10/. Le coût total des projets pour lesquels on a

10/ Il a été établi des projets dans les "pays en voie de développement les moins avancés" suivants : Bangladesh, Ethiopie, Somalie et pays de la région soudano-sahélienne d'Afrique, ainsi qu'au Honduras, en Inde et à Sri Lanka qui, s'ils ne comptent pas parmi les pays "les moins avancés", sont parmi les pays "les plus gravement touchés" selon la classification de l'ONU.

demandé des contributions au titre de l'assistance spéciale était d'environ 40 millions de dollars en espèces et de 70 millions de dollars en nature, chiffre auquel étaient évaluées 140 000 tonnes de produits alimentaires pour les enfants.

114. Le Directeur général a informé le Conseil à sa session que des projets d'assistance spéciale supplémentaires étaient élaborés pour deux des pays les plus gravement touchés 11/ et certains autres pays ayant des besoins spéciaux 12/ pour lesquels il serait nécessaire d'obtenir 20 millions de dollars de contributions environ, outre l'assistance spéciale qui pourrait être nécessaire pour la péninsule indochinoise. Le Directeur général a souligné que ces totaux ne représentaient ni l'ensemble des besoins ni les montants maximaux de l'assistance que le FISE était à même de fournir. Il s'agissait en fait des montants pour lesquels on avait quelque espoir de recevoir des contributions spéciales et pour lesquels, par conséquent, il semblait utile d'élaborer des projets.

115. Pour les enfants de la péninsule indochinoise, le Conseil a approuvé à la présente session un engagement de 5 millions de dollars sur la masse commune des ressources. Il a été estimé par ailleurs que le montant de l'assistance spéciale qui pourrait être assurée serait compris entre 15 et 45 millions de dollars, selon les plans que les gouvernements intéressés et le FISE pourraient élaborer.

116. Du point de vue de la programmation, on a recours à l'assistance spéciale autant que possible pour aider les pays à renforcer ou à développer les services à l'intention des enfants qu'ils pourront assurer eux-mêmes plus tard, dans des conditions normales. Toutefois, dans certains cas - par exemple lorsqu'une alimentation complémentaire est extrêmement nécessaire - l'assistance spéciale est consacrée à des opérations sélectives d'alimentation des enfants, exécutées en association avec les centres de santé. En général, les ressources limitées qu'offre l'assistance spéciale par rapport aux besoins imposent de choisir très soigneusement les bénéficiaires de cette assistance et de la limiter à ceux qui en ont le plus besoin, parmi les défavorisés.

117. Les membres du Conseil ont reconnu la nécessité d'élaborer des projets d'assistance spéciale offrant aux donateurs la possibilité de verser, pendant une période de besoins spéciaux, des contributions dépassant ce qu'ils estiment pouvoir donner régulièrement. Toutefois, on s'est demandé avec quelque appréhension si cette extension de l'aide du FISE, en particulier lorsqu'elle va au-delà des opérations de secours suivant les catastrophes naturelles, ne donnera pas lieu à une certaine distorsion des projets ordinaires. Le Conseil a décidé d'examiner à sa session de 1976 la question des critères et des méthodes à suivre en ce qui concerne l'assistance spéciale.

Etude de la gestion

118. Le Comité de l'administration et des finances, réuni en comité plénier, a examiné le rapport sur l'étude de la gestion du FISE préparé par l'Institut

11/ Le Bangladesh et l'Ethiopie.

12/ Les anciens territoires portugais en Afrique, le Burundi, la République centrafricaine, le Dahomey, l'Egypte et le Rwanda.

scandinave de recherche administrative (SIAR) (E/ICEF/AB/L.147 et Corr.1) et intitulé "Le renforcement des meilleures traditions du FISE", ainsi qu'une note du Directeur général sur les mesures qu'il a proposées de prendre pour donner suite aux recommandations du SIAR (E/ICEF/AB/L.148). Le Conseil était saisi en outre d'une estimation approximative du coût de l'application des diverses recommandations formulées dans l'étude (E/ICEF/CRP/75-24). Ces recommandations étaient les suivantes : déléguer une part plus grande de responsabilité aux bureaux extérieurs et faire davantage appel à leur expérience; mettre davantage l'accent sur l'administration du personnel, la planification des carrières, la formation professionnelle et l'acquisition de compétences et prêter plus d'attention à la coordination entre les services du siège.

119. Les différents points de vue exprimés sont résumés dans le rapport du Comité (E/ICEF/AB/L.156/Add.1). Les conclusions et les décisions du Conseil sont énoncées ci-dessous.

Conclusions et décisions du Conseil

120. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'étude sur la gestion et exprimé ses vifs remerciements au SIAR pour son rapport novateur. Tout en souscrivant à cette opinion, plusieurs membres ont exprimé le regret que certains sujets n'aient pas été traités assez à fond ou aient été laissés de côté.

121. Le Conseil a approuvé la note du Directeur général ainsi que les mesures qu'il proposait de prendre sur la recommandation du SIAR. Il a approuvé en particulier le point de vue selon lequel les recommandations du SIAR constituaient un ensemble de principes généraux à mettre en oeuvre progressivement plutôt qu'un plan détaillé qui devrait être appliqué sur-le-champ à l'organisation. L'objectif serait de mettre en oeuvre les diverses mesures proposées au cours des trois prochaines années.

122. Le Conseil a estimé que la question du renforcement du FISE à la lumière des recommandations du SIAR et des observations faites par les délégations devrait constituer un point de son ordre du jour en 1976 et pendant autant d'années à venir que cela serait nécessaire. A cette fin, il a décidé en outre de prier le Directeur général d'établir et de présenter à temps voulu, pour que le Conseil puisse l'examiner en 1976, un rapport sur les mesures prises pour appliquer les présentes propositions d'action, sur l'expérience ainsi acquise et sur les mesures supplémentaires qu'il aurait l'intention de prendre l'année suivante.

123. Le Conseil a estimé qu'il fallait s'attacher en priorité à améliorer la fonction de gestion du personnel du FISE en général, notamment en renforçant la Division du personnel par des personnes ayant l'expérience des opérations sur le terrain. Il a souscrit à l'opinion selon laquelle cette activité devrait être du ressort exclusif d'une seule personne faisant directement rapport au Directeur général. Le Conseil a recommandé que le FISE emploie une plus forte proportion de ressortissants des pays en voie de développement et de femmes, en particulier aux postes de rang supérieur (voir par. 127).

124. Le Conseil a estimé que la proposition visant à établir des "centres de compétences" appelait des préparatifs très détaillés et qu'il convenait de l'appliquer avec circonspection et sans dépasser les crédits approuvés par le Conseil.

125. En ce qui concerne le coût de l'application des recommandations, le Conseil a pris note des estimations approximatives qui lui avaient été présentées par le secrétariat, et il a reconnu qu'il n'était pas possible au Directeur général de fournir, au stade actuel, des estimations plus précises de ces coûts. Il s'est également rendu compte que les dépenses supplémentaires qu'il faudrait peut-être engager en 1976, et qui n'étaient pas prévues dans le projet de budget dont il était saisi pour 1976, devraient être présentées dans un budget additionnel, au cas où cela serait nécessaire. La plupart des membres ont estimé qu'il faudrait examiner avec bienveillance les demandes présentées en ce sens. Le Conseil a prié le Directeur général de présenter ce budget additionnel au plus tôt, et si possible avant la fin de 1975, en tenant compte de la nécessité de maintenir à un minimum les dépenses supplémentaires éventuelles.

126. D'une manière générale, le Conseil a estimé que le Directeur général devait faire en sorte que la tendance à une évolution constructive se maintienne, mais qu'il fallait d'autre part faire preuve d'une extrême prudence afin d'éviter toutes mesures susceptibles de détourner le FISE de sa vocation fondamentale, qui est de fournir une assistance en faveur des enfants.

Amélioration de la situation des femmes au FISE

127. Au cours de la discussion sur l'étude de la gestion, un certain nombre de délégations ont fait remarquer que la proportion de femmes parmi les administrateurs du FISE était faible, surtout aux échelons les plus élevés, et ont déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts pour remédier à cette situation. Le Conseil a adopté à cet effet une résolution intitulée "Amélioration de la situation des femmes au FISE" (E/ICEF/CRP/75-32), dans laquelle il priait le Directeur général de fournir, l'année prochaine, dans le contexte de son rapport intérimaire sur l'application des propositions contenues dans l'étude de la gestion, un rapport sur l'emploi des femmes et des hommes à l'organisation, y compris des renseignements sur le type de postes occupés, les qualifications, les taux d'avancement, les possibilités d'emploi dans les bureaux extérieurs et la politique de recrutement pour tous les postes d'administrateur. Il était demandé en outre au Directeur général de faire des propositions en vue d'accroître la participation des femmes qualifiées, en particulier celles qui viennent des pays en voie de développement, aux postes d'administrateur du FISE, tant au siège que dans les bureaux extérieurs; par ailleurs, les gouvernements étaient priés d'envisager l'inclusion d'un plus grand nombre de femmes dans les listes de candidats pour les postes du FISE présentés par les agences nationales de recrutement.

Budget des services d'administration et des services d'appui au programme

128. A la suite des recommandations formulées par le Comité de l'administration et des finances dans son rapport (E/ICEF/AB/L.156), le Conseil a pris les décisions suivantes 13/ :

13/ Voir par. 101 à 108 pour le compte rendu du débat sur le plan financier du FISE pour 1975-1977, qui a été considéré en première analyse par le Comité de l'administration et des finances.

- Il a approuvé le projet de budget révisé des services d'administration et des services d'appui au programme pour l'exercice 1975 figurant dans le document E/ICEF/AB/L.149;

- Il a approuvé le projet de budget pour les services d'administration et les services d'appui au programme pour l'exercice 1976 figurant dans le document E/ICEF/AB/L.150;

- Il a approuvé le projet de budget pour 1976 et les montants révisés de 1975 du Centre d'emballage et d'emmagasinage du FISE à Copenhague (UNIPAC) figurant dans le document E/ICEF/AB/L.151.

129. On trouvera dans un autre chapitre du présent rapport l'état des engagements approuvés par le Conseil au titre de ces budgets (voir plus haut tableau 1) 14/.

130. Le Conseil a noté que le Comité avait approuvé le projet de budget de l'Opération Cartes de vœux pour la campagne de 1975 et une provision pour préparer à l'avance la campagne de 1976, comme il est indiqué dans le document E/ICEF/AB/L.152. Le rapport provisoire sur la campagne de 1974 figure dans le document E/ICEF/AB/L.152/Add.1 et Corr.1.

131. On trouvera dans le rapport du Comité le compte rendu des débats qu'il a consacrés aux budgets, aux effectifs et aux locaux nécessaires. Le Conseil a souscrit aux vues exprimées au sein du Comité en ce qui concerne les bureaux du siège (E/ICEF/AB/L.156, par. 30) et les locaux occupés à Genève (ibid., par. 31).

Rapports financiers et autres

132. Le Conseil a noté que le Comité avait pris connaissance et pris note des observations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) concernant le rapport financier du FISE pour l'exercice 1973, du rapport financier de l'Opération Cartes de vœux pour la campagne de 1972 et des commentaires formulés et des mesures prises par le Directeur général comme suite à ces observations (E/ICEF/AB/L.145).

133. Le Conseil a également noté que le Comité avait pris connaissance et pris note du rapport financier de l'Opération Cartes de vœux pour la campagne de 1973 (E/ICEF/AB/L.146 et Corr.1) et du rapport financier du FISE pour l'exercice 1974 (E/ICEF/AB/L.154). Il s'est félicité du nouveau mode de présentation du rapport financier du FISE.

134. Le Conseil a également noté que le Comité avait pris note du rapport du Directeur général sur l'application des recommandations contenues dans l'étude d'ensemble sur l'Opération Cartes de vœux (E/ICEF/AB/L.155) ainsi que des mesures prises dans le cadre de cette opération pour les ventes au Royaume-Uni (E/ICEF/AB/L.153).

14/ Aucun crédit global n'est demandé pour l'UNIPAC, ce centre étant financé par une surtaxe prélevée sur les fournitures expédiées.

VII. ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE

135. A sa cinquante-septième session, le Conseil économique et social avait demandé au Conseil d'administration d'examiner la proposition concernant une Année internationale de l'enfance et de présenter ses vues à cet égard au Conseil, à sa cinquante-neuvième session /résolution 1881 (LVII)/. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur la question (E/ICEF/L.1330) et d'une note établie conjointement par le Bureau international catholique de l'enfance et l'Union internationale de protection de l'enfance (E/ICEF/L.1331).

136. Le Conseil d'administration qui n'a pas pris de décision en la matière, a décidé de communiquer au Conseil économique et social l'essentiel des vues du Directeur général et de celles qui ont été exprimées au cours des débats.

137. Le Directeur général a estimé que le succès d'une année internationale dépendrait essentiellement d'un large soutien, que lui apporteraient notamment les gouvernements, ainsi que d'une préparation et d'un financement adéquats. Si les gouvernements ne sont pas disposés à engager des crédits importants pour soutenir une telle année, il serait déraisonnable d'en organiser une. Il a recommandé que toute décision de principe relative à l'organisation d'une année internationale de l'enfance spécifie qu'elle ne prendrait effet que lorsque 2 millions de dollars auraient été rassemblés pour la préparation et le financement de l'année en question.

138. Les avis ont été partagés au Conseil sur la question de l'organisation de l'année. Certains se sont prononcés en sa faveur; d'autres ont exprimé des réserves plus ou moins nettes qui, pour certains, signifiaient qu'ils y étaient opposés.

139. Le Directeur général a fait observer que, bien que les années internationales suscitent actuellement un certain sentiment de lassitude, une année internationale de l'enfance était le type de sujet qui se prêtait à la fixation et à la réalisation d'objectifs importants et concrets. Elle pourrait encourager une action de grande ampleur en faveur des enfants des pays en voie de développement qui auraient participé sérieusement à son organisation et pourrait avoir pour conséquence une augmentation des ressources extérieures et nationales disponibles pour les programmes en faveur de l'enfance. Si l'année est véritablement soutenue par les gouvernements, elle pourrait être une réussite remarquable. Un moyen d'évaluer la sincérité du soutien des gouvernements serait de voir s'ils seraient disposés à fournir les crédits nécessaires suffisamment à l'avance pour assurer une planification et une préparation appropriées. Une année internationale de l'enfance ne devrait pas détourner l'attention de la nécessité de satisfaire les besoins urgents et immédiats, comme ceux pour lesquels le Conseil a lancé un appel à l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire.

140. Le Bureau international catholique de l'enfance et l'Union internationale de protection de l'enfance dans leur note (E/ICEF/L.1331), et leur représentant, dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil (E/ICEF/NGO/165), ont souligné que l'objectif principal d'une année internationale de l'enfance devrait être une amélioration importante et durable du bien-être de tous les enfants du monde.

Les objectifs à moyen terme, auxquels il faudrait consacrer beaucoup de temps et d'attention au stade de la planification préliminaire, entreraient dans deux catégories générales : 1) ceux qui ont trait à la prise de conscience, c'est-à-dire à la "sensibilisation" de l'opinion publique et de certains groupes particuliers aux besoins des enfants; et 2) ceux qui ont trait à des programmes d'action particuliers destinés à améliorer les conditions de vie des enfants. Il est proposé dans la note qu'un certain nombre d'objectifs à moyen terme reçoivent la plus haute priorité. Une grande conférence mondiale sur l'enfance n'est pas apparue comme le moyen le plus efficace de parvenir à ces objectifs. Une année internationale de l'enfance ne lancerait pas de nouveaux programmes mais contribuerait à renforcer et à étayer les programmes existants. Etant donné que l'année engloberait tous les besoins des enfants de tous les pays et aborderait tous les domaines, y compris les droits de l'enfant de même que son identité juridique 15/ et culturelle, elle dépasserait largement le cadre du FISE.

141. Le Bureau international catholique de l'enfance et l'Union internationale de protection de l'enfance ont estimé que la réalisation de tous les objectifs était liée avant tout à une augmentation substantielle des crédits et autres ressources destinés aux programmes en faveur de l'enfance. L'une des conditions premières de la réussite de l'année serait l'assurance d'une participation effective des gouvernements, des organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales et cela nécessiterait une planification préliminaire et une coordination appropriées. Afin de disposer de suffisamment de temps pour bien la préparer, il conviendrait de ne pas organiser l'année avant 1978 au plus tôt.

142. Les délégations ont généralement reconnu que, pour que l'année soit un succès, le plein appui de gouvernements d'horizons très divers était nécessaire; qu'il était très important que les objectifs soient concrets et réalisables; qu'un délai suffisant pour les préparatifs et l'assurance d'un soutien financier étaient des conditions primordiales. Il serait souhaitable d'établir un secrétariat séparé, doté du personnel approprié, qui assumerait la direction des opérations pour l'année.

143. Un certain nombre de délégations se sont prononcées en faveur d'une année internationale comme moyen de mieux faire prendre conscience des besoins de l'enfant ainsi que des ressources et des mesures nécessaires pour satisfaire ces besoins. On s'est déclaré convaincu que les moyens financiers appropriés seraient réunis. A ce propos, deux délégations ont fait savoir que leurs gouvernements respectifs étaient disposés à fournir une contribution spéciale si

15/ A ce propos, le représentant de l'International Advisory Committee on Population and Law a proposé de rassembler et d'analyser les réglementations régissant les droits de l'enfant et de les comparer aux normes prescrites par la Déclaration des droits de l'enfant de 1959 et autres documents relatifs aux droits de l'homme (E/ICEF/NGO/166).

l'année était approuvée. Il a été proposé de saisir cette occasion pour revoir les dispositions constitutionnelles et législatives de même que les services de protection de l'enfance. Il a également été proposé d'étudier les objectifs tant internationaux que nationaux. La lutte contre certaines maladies infantiles pourrait entrer dans cette catégorie. Un autre objectif pourrait être de favoriser la compréhension entre les peuples à partir de l'aide à apporter aux enfants.

144. Un certain nombre de délégations ont formulé des réserves à ce sujet. Certains ont exprimé des doutes quant à la question de savoir s'il était possible d'obtenir un soutien suffisant des gouvernements intéressés. Plusieurs délégations se sont demandées si le chiffre minimum de 2 millions de dollars cité par le Directeur général serait suffisant pour couvrir le coût de l'organisation de l'année. Certains ont considéré qu'une année internationale n'était pas nécessaire, étant donné que les enfants, contrairement à d'autres groupes, disposaient grâce au FISE d'une institution internationale. On a mentionné les résolutions relatives aux années internationales et aux anniversaires adoptées par le Conseil économique et social [résolution 1800 (LV)] et par l'Assemblée générale [résolution 3170 (XXVIII)], qui ont reflété un certain manque d'empressement de la communauté internationale à proclamer des années internationales et ont proposé, dans la mesure du possible, des célébrations de plus courte durée. Une délégation a évoqué la possibilité d'organiser une célébration en liaison avec le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant en 1979. Une autre délégation a proposé que les préparatifs de l'année commencent en 1977, à l'occasion du trentième anniversaire de la création du FISE; si une année internationale de l'enfance n'est pas proclamée, l'anniversaire pourrait être célébré de manière plus solennelle.

VIII. POLITIQUE EN MATIERE D'INFORMATION

145. Le Directeur général a présenté un rapport sur la politique en matière d'information et ses conséquences (E/ICEF/L.1321) comme suite à la demande en vue d'un nouvel examen de la politique du FISE en matière d'information formulée par le Conseil en 1973. Dans son rapport établi avec le concours de représentants des comités nationaux pour le FISE et des usagers des moyens d'information (E/ICEF/CRP/75-6), le Directeur général a essayé de donner un aperçu de la politique d'information que devrait suivre le FISE dans son ensemble et non pas uniquement la Division de l'information.

146. Les objectifs de la politique du FISE en matière d'information proposés dans le rapport étaient les suivants : aider les pays en voie de développement à atteindre les objectifs proclamés dans la Déclaration des droits de l'enfant et les amener à prendre conscience de l'importance qu'il y a à préparer les enfants à participer à l'avenir de la collectivité; attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation et les besoins des enfants et des adolescents dans les pays en voie de développement et sur les possibilités d'action; fournir des renseignements sur les politiques et les activités du FISE afin d'amener les gouvernements à prendre davantage conscience des problèmes des enfants et à augmenter leurs contributions et encourager la participation du public, en tant que moyen d'obtenir une aide financière plus importante, tant des gouvernements que des sources privées; et fournir des services d'information et de communications pour l'appui aux projets bénéficiant de l'assistance du FISE.

147. L'importance nouvelle accordée à ces objectifs ainsi que l'évolution de l'attitude du public et les progrès accomplis par les techniques de communication qui ont eu une influence sur les conditions générales dans lesquelles se déroulaient les activités d'information au cours de ces dernières années ont eu certaines incidences sur les activités du FISE dans le domaine de l'information : le renforcement de son rôle en tant que porte-parole des enfants, rôle qui était quelque peu différent dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement; l'intensification des efforts en matière de collectes de fonds, qu'il s'agisse des activités de promotion ou de la production de matériaux d'information spécialisés à l'intention des groupes de responsables; l'accentuation des aspects positifs des efforts d'investissement dans les ressources humaines, en commençant par les jeunes; les efforts pour amener les responsables à s'intéresser davantage aux programmes à long terme tout en essayant d'éveiller l'intérêt du public pour les programmes d'urgence et autres programmes d'action immédiate; et le renforcement des activités d'appui aux projets par l'information au niveau des projets sur le terrain pour accroître l'efficacité de l'aide du FISE.

148. Il était également proposé dans le rapport d'intensifier les activités de coproduction avec différents moyens d'information; d'améliorer la coordination entre le secrétariat du FISE et les comités nationaux pour le FISE; et de coopérer avec les services gouvernementaux de développement de l'information et les organisations non gouvernementales.

149. Le Directeur général a estimé qu'il convenait d'étudier la possibilité d'augmenter progressivement le personnel qui s'occupait de l'information. Un accroissement modeste des effectifs sur le terrain et des ressources supplémentaires en vue de concentrer l'attention sur la nécessité des services de base destinés aux enfants a été envisagée comme étape suivante, dès qu'on disposerait des crédits nécessaires.

150. Au cours des débats, les membres du Conseil ont tous donné leur appui à la proposition du Directeur général visant à insister davantage sur le renforcement de l'élément information dans les activités du FISE touchant l'éducation du public, le plaidoyer auprès des responsables de la prise de décisions, les campagnes d'appel des fonds auprès des sources traditionnelles et des nouvelles sources éventuelles de revenus et sur l'amélioration de l'efficacité des projets grâce aux activités d'appui aux projets par l'information. On a souligné l'importance d'une meilleure coordination et de l'échange d'informations entre le FISE et les Comités nationaux pour le FISE qui devront fournir en retour des renseignements sur leurs activités en matière d'information. On s'est accordé à reconnaître qu'on ne pourrait entreprendre de développer les programmes d'information qu'en augmentant les ressources budgétaires et en personnel.

151. On a mis l'accent sur la nécessité d'une planification à plus long terme des matériaux d'information à l'intention des comités nationaux et des moyens d'information et autres instruments de transmission de l'information et sur la nécessité de leur fournir des renseignements préalables sur la mise au point des matériaux de façon à ce qu'ils puissent les utiliser efficacement. Il faudrait également fournir en temps voulu des informations plus concises sur les activités du FISE, en particulier dans les situations d'urgence. En outre, le FISE avait la tâche importante d'expliquer pourquoi il était nécessaire d'élaborer des programmes à long terme en faveur des enfants liés au développement d'une manière générale et dans des cas spécifiques. Il fallait accorder une plus grande attention à la sélection de moyens de diffusion au niveau de chaque pays et au niveau des régions ainsi que des publications individuelles. Il était important de fournir en retour des renseignements aux donateurs sur l'état d'avancement des projets auxquels ils avaient versé des contributions spéciales. Il fallait s'efforcer de faire participer davantage les journalistes et les responsables des moyens de communication dans les pays en voie de développement à l'action du FISE en tant que porte-parole de l'enfance, et il fallait aider les moyens d'information de masse à jouer un rôle plus important dans le développement des services en faveur de l'enfance. Il importait que les matériaux d'information puissent être adaptés aux besoins locaux. Il n'y avait pas suffisamment de productions destinées aux pays en voie de développement. Il était nécessaire de mettre au point une stratégie globale mettant en valeur les différentes techniques à adopter en vue de créer une opinion publique et de recueillir des fonds; il fallait établir une documentation pertinente sous des formes appropriées en vue de leur utilisation par les moyens d'information de masse, les services gouvernementaux de développement de l'information et les comités nationaux.

152. Un certain nombre d'observations ont été formulées au sujet des matériaux d'information. Certaines publications ont été appréciées pour leur excellente qualité; d'autres ont été jugées trop onéreuses; enfin on a contesté la nécessité de certaines autres. Il était nécessaire de disposer de davantage de matériaux d'information en français ainsi que dans des langues non officielles de l'Organisation des Nations Unies. Il fallait faire distribuer certaines publications spéciales par les comités nationaux aux volontaires qui consacraient une partie de leur temps au FISE. Il fallait fournir davantage de matériaux d'information audio-visuels aux comités nationaux. Les galas semblaient avoir une valeur éducative limitée.

153. Il fallait se préoccuper davantage de toucher le public de jeunes. On avait intérêt à établir des matériaux de base pour les programmes éducatifs et à mettre au point un matériel pédagogique permettant de faire prendre davantage conscience aux enfants du mode de vie et des aspirations des enfants d'autres pays. La compréhension et la solidarité mondiale en ce qui concerne les enfants étaient le message principal du FISE dont la diffusion se faisait par l'intermédiaire des programmes d'enseignement. Lors de la mise au point des matériaux d'information destinés aux enfants, il fallait prendre soin d'éviter les stéréotypes ethniques et il ne fallait pas oublier les possibilités offertes par les bibliothèques publiques en tant qu'instruments de transmission de l'information 16/. Etant donné l'insensibilité croissante du public aux photographies et aux récits faisant étalage de souffrances humaines, il fallait fournir davantage d'informations sur ce qui pouvait être fait et sur les projets ayant donné de bons résultats.

154. Un certain nombre de délégations ont noté avec satisfaction que le secrétariat se proposait de développer les possibilités de collaboration entre le personnel d'information des comités nationaux et le secrétariat du FISE. Les comités nationaux connaissaient bien les divers moyens de sensibiliser l'opinion publique dans leurs pays et ils seraient ainsi mieux à même de fournir des informations. Il fallait déployer des efforts spéciaux en vue de trouver les moyens de resserrer les liens de collaboration entre les organisations non gouvernementales et les comités nationaux 17/. Il était important d'élargir la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des producteurs de matériaux d'information. Il convenait d'étudier la possibilité d'agir par l'intermédiaire des organismes gouvernementaux de développement de l'information dans les pays industrialisés pour atteindre plus facilement les publics visés et les instruments de transmission de l'information.

155. Le Directeur général adjoint principal a assuré les membres du Conseil que leurs vues et les diverses suggestions spécifiques qui avaient été formulées seraient prises en considération dans les activités de l'organisation en matière d'information et dans la planification des ressources nécessaires à cette fin. Le Conseil a approuvé la politique du FISE en matière d'information exposée par le Directeur général dans son rapport (E/ICEF/L.1321).

16/ Ces informations ont été formulées par le représentant de l'Union internationale pour les livres de jeunesse (E/ICEF/NGO/160).

17/ Dans une déclaration au Conseil, le Président du Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE a attiré l'attention sur le rôle joué par les volontaires en tant que porte-parole des besoins des enfants et instruments de transmission des informations ainsi que dans les collectes de fonds et la fourniture de services aux enfants (E/ICEF/NGO/164).

IX. AUTRES QUESTIONS

Règlement intérieur révisé du Conseil d'administration et mandat du FISE

156. Un groupe de travail du Conseil d'administration s'était réuni en mars 1975 pour discuter des deux questions suivantes : a) projet de règlement intérieur révisé du Conseil d'administration et de ses comités et b) mandat, politique et méthodes de travail actuelles du FISE. De plus, pendant la session du Conseil d'administration, le Groupe de travail s'était réuni à plusieurs reprises pour étudier le projet de règlement intérieur révisé.

Règlement intérieur révisé

157. Le rapport du Groupe de travail sur le projet de règlement intérieur révisé apparaissait aux paragraphes 3 à 8 du document E/ICEF/L.1334, et dans le document E/ICEF/L.1334/Add.2. Le Groupe de travail avait recommandé à l'approbation du Conseil d'administration le projet de règlement contenu dans le document E/ICEF/L.1334/Add.1/Rev.1. Le Conseil a adopté ce règlement, dont le texte approuvé était publié sous la cote E/ICEF/177/Rev.3. Le Conseil a pris note de la conclusion du Groupe de travail selon laquelle, bien que s'éloignant des termes de l'alinéa d) du paragraphe 3 de la résolution 57 (I) de l'Assemblée générale, les alinéas b) et e) de l'article 2 s'accordaient mieux avec les pratiques en vigueur au sein du Conseil et étaient conformes aux procédures actuelles de l'Organisation des Nations Unies.

Mandat

158. Le rapport établi par le secrétariat sous le titre "Mandat, politique et méthodes de travail actuelles du FISE" (E/ICEF/L.1326) a été considéré par le Conseil comme un document utile. La première partie traitait de la base législative sur laquelle le FISE appuyait son existence et ses activités. Elle regroupait, par sujet, des extraits des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social actuellement en vigueur, qui constituaient les textes fondamentaux régissant la création, les fonctions et le mandat du FISE. La deuxième partie résumait sommairement la politique et les méthodes de travail principales du FISE, telles qu'elles ressortaient des décisions et des mesures prises par le Conseil d'administration.

159. Au cours des discussions du Groupe de travail et du Conseil d'administration, l'une des délégations a estimé qu'il faudrait établir une charte du FISE; le rapport rédigé par le secrétariat pourrait servir de base aux travaux qu'il faudrait encore entreprendre pour la préparation de cette charte. On a fait ressortir que l'établissement d'une telle charte pour le FISE devrait en dernier ressort relever d'une décision de l'Assemblée générale. Le Directeur général pensait que toute décision d'élaborer une charte devrait tenir compte du temps, de l'effort et des coûts que cela entraînerait. Par ailleurs, il lui paraissait important de conserver au FISE la souplesse qui était l'un de ses principaux atouts. Quelques délégations se sont montrées réticentes à l'idée de préparer une charte à l'heure actuelle. Selon une délégation, le mandat du FISE

pourrait fort bien ressortir plus clairement de la décision du Conseil de discuter les priorités du programme lors de sa session de 1976 (voir par. 160). D'après une autre délégation, le FISE n'avait nul besoin d'une charte. Pour d'autres, sans aller jusqu'à une décision de l'Assemblée générale, il serait utile pour le Conseil d'avoir un exposé concis des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social actuellement en vigueur en ce qui concernait le FISE. Le Conseil a décidé de réexaminer la question d'une charte à sa prochaine session.

Préparation de la session 1976 du Conseil d'administration

160. En plus du rapport sur l'état des travaux préparé par le Directeur général et constituant la base de la discussion générale, le Conseil a décidé d'étudier les questions suivantes à sa session de 1976 : mesures prises et envisagées par le Directeur général pour appliquer les recommandations de l'étude de la gestion (voir par. 118 à 126); critères et procédures à suivre en matière d'assistance spéciale (voir par. 109 à 117); principes de base régissant les relations avec les comités nationaux pour le FISE; critères à observer pour l'appréciation, le contrôle et l'évaluation des programmes (voir par. 74 et 75); enfin, détermination des priorités pour le programme d'assistance du FISE 18/. Le Conseil reconsidérerait également la question d'une charte du FISE (voir par. 159).

161. D'après l'une des délégations, le Conseil pourrait examiner l'opportunité de suggérer au Conseil économique et social d'augmenter le nombre de ses membres. Ladite délégation s'est proposée d'étudier cette question au cours de l'année à venir et de la soulever à la session suivante du Conseil d'administration, s'il apparaissait possible d'obtenir un accord général quant à la dimension et à la composition du Conseil.

162. Les participants à la présente session du Conseil ont eu l'impression générale que, compte tenu du temps imparti, l'ordre du jour était trop chargé et que certains thèmes apparentés avaient été abordés par trop séparément. Le Comité du programme notamment n'a pas disposé de suffisamment de temps et il est regrettable que ses délibérations aient été scindées en deux. Il a été suggéré que les présidents du Conseil et des comités essaient avec le Directeur général d'éviter ces difficultés au moment où ils planifieraient la durée et l'ordre des travaux des séances. Il conviendrait d'étudier la possibilité de faire en sorte que le Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances puissent siéger en même temps.

Election du Président du Conseil et des présidents des comités

163. Le Conseil d'administration est convenu qu'à partir des élections de 1976, le Président du Conseil et les présidents des comités seraient élus pour un mandat d'un an. Sauf cas exceptionnels, sur la décision du Conseil, nul ne

18/ Un document de travail préparé par la délégation canadienne sous le titre "De la conception à l'âge de cinq ans", assorti des commentaires du secrétariat du FISE constituerait la documentation de base pour la discussion des priorités relatives au programme d'assistance.

serait immédiatement rééligible. Le Président du Conseil et les présidents des comités devraient être originaires de régions différentes. Un système d'alternance devrait être établi afin d'assurer que chaque région géographique, au sens que l'ONU donne à cette expression, soit représentée de façon équitable à la présidence. Cette décision a été jugée conforme à l'article 12 du règlement intérieur récemment adopté (voir par. 157).

ANNEXE I

Services de base en faveur de l'enfance dans les pays en voie de développement : annexe à l'appel lancé par le Conseil d'administration du FISE à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale

1. Heureusement, on commence à comprendre que les perspectives d'un pays en matière de développement dépendent dans une large mesure de l'importance qu'il accorde au bien-être de ses enfants et à leur préparation à la vie. Ceci nécessite, en pratique et d'après les expériences passées, une expansion rapide de services élémentaires en faveur de l'enfance et des mères dans les zones rurales ainsi que dans les taudis urbains, de façon à assurer un ensemble de services d'assistance mutuelle dans ces domaines étroitement liés. Ces services, précisément adaptés aux besoins particuliers et à la structure administrative de chaque pays, comprendraient des activités d'appui et d'assistance dans les domaines suivants :

<u>Eau</u>	Eau potable et eau de ménage saine et en quantité suffisante. Latrines, environnement propre.
<u>Santé</u>	Immunisation; soins médicaux élémentaires et services d'orientation des malades vers des centres de traitement, médicaments essentiels, éducation sanitaire, services de planification de la famille extra-cliniques lorsque la politique nationale en prévoit la fourniture; produits alimentaires pour les enfants souffrant de malnutrition.
<u>Alimentation et nutrition</u>	Production de denrées alimentaires au niveau de la famille et du village; entreposage par les familles.
<u>Enseignement de base</u>	Extension de l'enseignement primaire; alphabétisation et enseignement extra-scolaire pour les enfants qui n'ont pas pu fréquenter d'école primaire.
<u>Services en faveur des femmes et services de protection sociale</u>	Amélioration du foyer, latrines, adduction d'eau, autres moyens d'alléger les travaux, en plus de ceux qui sont mentionnés ci-dessus, comme l'adduction d'eau, l'éducation des consommateurs.

2. La fourniture de ces services ne nécessiterait pas la mise en place d'institutions nouvelles ou de mécanismes compliqués. Ce qu'il faut, c'est élargir intelligemment les services existants et amener les cadres locaux, les collectivités et le personnel auxiliaire à y participer activement. L'une des caractéristiques importantes de ces services tient au fait que leur personnel serait recruté parmi la population locale. Les personnes intéressées pourraient suivre des cours de formation de courte durée et travailler à temps partiel, tout en poursuivant leurs occupations précédentes. Cette méthode est applicable aux agents travaillant au niveau du village dans les services suivants : santé, vulgarisation agricole et enseignement ménager, approvisionnement en eau des villages dans de nombreuses régions, alphabétisation et services en faveur des femmes. Dans chaque cas, la tâche principale des cadres professionnels est d'appuyer les travailleurs dans les villages et dans les zones urbaines périphériques.

3. La Conférence de Bucarest sur la population et celle de Rome sur l'alimentation se sont prononcées, entre autres conclusions, en faveur de ce type d'approche pratique.

4. A l'appui de ce consensus général au niveau le plus élevé, on a mené récemment à bien une série d'études plus détaillées sur les moyens pratiques d'étendre ces services de base. L'OMS, en coopération avec le FISE, vient de terminer une étude des méthodes permettant de répondre aux besoins en matière de services de santé de base, en particulier en ce qui concerne les enfants et les mères. Le FISE, en coopération avec la FAO et l'OMS, a demandé à la Harvard School of Public Health, d'établir une étude sur la nutrition infantile; cette étude vient d'être achevée. De même, en coopération avec la Banque mondiale, l'UNESCO et d'autres organismes, le FISE a récemment financé une étude sur les nouvelles méthodes d'enseignement extra-scolaire. On dispose d'un volume considérable de données d'expérience sur l'approvisionnement en eau des foyers ruraux. Grâce aux études susmentionnées et à d'autres analyses, ainsi qu'à l'expérience pratique accumulée par les institutions intéressées, on dispose actuellement d'un volume important de renseignements détaillés sur la façon d'établir et de développer rapidement ces services de base dont le besoin se fait fortement sentir.

5. En ce qui concerne le volume de l'assistance extérieure requise, par l'intermédiaire de mécanismes tant bilatéraux que multilatéraux, il n'a pas encore été possible pour le FISE ou aucune autre organisation, semble-t-il, de mener à bien une analyse complète. Les leçons de l'expérience semblent toutefois indiquer que si les dépenses à prévoir seraient importantes par rapport aux crédits dont on a pu disposer à cette fin dans le passé elles seraient néanmoins tout à fait à la portée de la communauté internationale. L'estimation présentée à la Conférence mondiale de l'alimentation, à savoir 1 milliard de dollars par an, essentiellement pour l'alimentation complémentaire et certaines mesures de protection de la santé, constitue un indicateur utile. Au bout de quelques années, un montant de l'ordre de 2 à 3 milliards de dollars serait requis chaque année pour l'ensemble plus vaste de services qui a été décrit plus haut. Naturellement, ces fonds devraient être versés par l'intermédiaire de mécanismes divers : aide bilatérale, banques de développement et nombreuses autres organisations, y compris le FISE. Il y a lieu de comparer cette somme au montant de 30 milliards de dollars jugé nécessaire par la Banque mondiale d'ici à 1980 pour l'assistance à fournir à des conditions de faveur.

6. Des fonds sont surtout nécessaires pour la formation de personnel local, pour les fournitures et le matériel nécessaires aux diverses installations ainsi que pour l'assistance financière directe à nombre de pays intéressés afin de couvrir les dépenses initiales. Une caractéristique significative de ces services de base est qu'ils sont conçus de telle façon que les dépenses renouvelables qu'entraîne leur fonctionnement doivent en fin de compte, pouvoir être absorbées par les pays en voie de développement, souvent grâce à une contribution des collectivités desservies.

7. Si la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale est en mesure de susciter un apport de ressources supplémentaires d'une ampleur suffisante en provenance des pays aisés, ainsi qu'un engagement suffisamment ferme de la part des pays en voie de développement à l'égard des approches indiquées dans le présent

document, le système des Nations Unies - en particulier les organisations directement intéressées - a dès à présent assez de cohérence et d'expérience en matière de coordination pratique pour jouer le rôle qui lui incombe, par l'intermédiaire de ses propres institutions et en coopération avec des programmes d'aide bilatérale. Il serait probablement nécessaire de mettre au point de nouvelles méthodes d'action; certaines sont déjà en cours d'élaboration comme suite à la Conférence mondiale de l'alimentation. Le FISE, pour sa part, s'est toujours attaché à coordonner ses activités de façon très étroite avec les autres organisations intéressées et il serait disposé à participer pleinement à l'entreprise beaucoup plus vaste décrite dans le présent document.

ANNEXE II

Assistance approuvée à la session de mai 1975 du Conseil d'administration, par pays

Région/pays	Cote E/ICEF	Projet	Montant recommandé			Contributions nécessaires pour l'assistance spéciale
			Pour la période	Pour des engagements	Pour être "noté"	
(Dollars des Etats-Unis)						
ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN						
Bangladesh	P/L.1620	Services en faveur de l'enfance	1975-78	9 368 000		7 100 000 (E/ICEF/L.1310)
Birmanie Péninsule indochinoise	x	Services en faveur de l'enfance	1975-77	3 690 000		
	x	Secours et reconstruction	1976	5 000 000		15 000 000 - 45 000 000 (E/ICEF/L.1333)
Indonésie	P/L.1618	Services en faveur de l'enfance	1975-78	7 400 000		
Pakistan	x	Services en faveur de l'enfance	1975-77	4 100 000		
		Enseignement	1975-76		2 000 000	
Philippines	P/L.1617	Services en faveur de l'enfance	1975-77	2 177 000	60 000	
TOTAL, ASIE ORIENTALE ET PAKISTAN				31 735 000		
ASIE CENTRALE DU SUD						
Afghanistan	x	Services en faveur de l'enfance	1975-77	2 641 000		
		Services de santé	1975-76		566 000	
Inde						21 500 000 (E/ICEF/L.1313)
Népal	P/L.1619	Services en faveur de l'enfance	1975-79	5 100 000		
		Services en faveur de l'enfance	1976-77		3 239 000	
Sri Lanka	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	845 000		2 000 000 (E/ICEF/L.1314)
TOTAL, ASIE CENTRALE DU SUD				8 586 000		
MEDITERRANEE ORIENTALE						
Bahreïn	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	102 000		
Egypte	P/L.1615	Services en faveur de l'enfance	1975-78	3 551 000		
Soudan	x	Services en faveur de l'enfance	1976-77	1 000 000		
		Services en faveur de l'enfance	1976-77		1 000 000	
Yémen démocratique Régional	x	Services en faveur de l'enfance	1976-79	2 081 000		
	x	Conférence régionale sur l'enfance et la jeunesse	1975	70 000		
TOTAL, MEDITERRANEE ORIENTALE				6 804 000		
AMERIQUES						
Brésil	x	Services en faveur de l'enfance (FUNABEM)	1975-77	1 141 000		
Chili	x	Services en faveur de l'enfance (politique nationale)	1975-76	180 000		
Costa Rica	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	151 000		
Cuba	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	402 000		
Equateur	x	Services en faveur de l'enfance	1975	75 000		
Guatemala	P/L.1614	Services en faveur de l'enfance	1975-79	1 100 000		
Guyane	x	Services en faveur de l'enfance	1975-78	320 000		
Haïti	x	Services en faveur de l'enfance	1975-77	295 000		
Honduras	x	Services intégrés en faveur de l'enfance	1975-78	730 000		700 000 (E/ICEF/L.1311)
Nicaragua	x	Services intégrés en faveur de l'enfance	1975-78	500 000		
Panama	x	Services intégrés en faveur de l'enfance	1975-78	340 000		
Paraguay	x	Services intégrés en faveur de l'enfance	1975-77	600 000		
Pérou	P/L.1616	Services intégrés en faveur de l'enfance	1976-78	1 500 000		

Région/pays	Cote E/ICEF	Projet	Montant recommandé			Contributions nécessaires pour l'assistance spéciale
			Pour la période	Pour des engagements	Pour être "noté"	
(Dollars des Etats-Unis)						
<u>AMERIQUES (suite)</u>						
Surinam	x	Services en faveur de l'enfance	1975-79	130 000		
Sous-régional	x	(Caraïbes) Services de santé : formation du personnel des professions apparentées à la médecine	1975-78	500 000		
Sous-régional	x	(Caraïbes) Subvention d'appoint pour la formation nutri- tionnelle (CFWI)	1975-77	146 000		
Régional	x	Planification sociale pour l'enfance, la jeunesse et la famille	1975-76	200 000		
Régional	x	Projet interorganisations pour la promotion des politiques nationales en matière d'alimentation et de nutrition	1975-77	850 000		
TOTAL, AMERIQUES				9 160 000		
<u>AFRIQUE DE L'EST</u>						
Burundi	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	298 000		
Ethiopie	P/L.1613/ Add.2	Services en faveur de l'enfance	1975-76	2 576 000		2 200 000 a/ (E/ICEF/L.1292/Add.2)
Kenya	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	498 000		
Madagascar	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	420 000		
Mozambique	P/L.1622	Services en faveur de l'enfance	1975-76	1 000 000		1 200 000
Ouganda	x	Services en faveur de l'enfance	1975-77	612 000		
République-Unie de Tanzanie	x	Services en faveur de l'enfance	1975-77	2 500 000		
Rwanda	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	250 000		
Seychelles	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	56 000		
Somalie	P/L.1612/ Add.2	Services en faveur de l'enfance	1975-76	958 000		2 000 000 (E/ICEF/L.1332)
Zambie	x	Services en faveur de l'enfance	1975-77	474 000		
TOTAL, AFRIQUE DE L'EST				9 642 000		
<u>NIGERIA ET GHANA</u>						
Régional	x	Éducation sanitaire, bañan (Nigeria) (Pays africains anglophones)	1976-78	120 000		
TOTAL, NIGERIA ET GHANA				120 000		
<u>AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE</u>						
Angola	P/L.1622	Services en faveur de l'enfance	1975-76	500 000		600 000
Gabon	x	Services en faveur de l'enfance	1976-78	140 000		
Guinée-Bissau	P/L.1622	Services en faveur de l'enfance	1975	200 000		300 000 (E/ICEF/L.1312)
Haute-Volta	x	Services en faveur de l'enfance	1976-77	970 000		
Iles du Cap-Vert	P/L.1622	Services en faveur de l'enfance	1975-76	100 000		200 000
République centrafricaine	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	280 000		
République-Unie du Cameroun	x	Services en faveur de l'enfance	1976	263 000		
São Tomé et Príncipe	P/L.1622	Services en faveur de l'enfance	1975-1976	100 000		

Région/pays	Cote E/ICEF	Projet	Montant recommandé		Contributions nécessaires pour l'assistance spéciale
			Pour la période	Pour des engagements	
(Dollars des Etats-Unis)					
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (suite)					
Sénégal	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	400 000	
Sierra Leone	x	Services en faveur de l'enfance	1975-76	300 000	
Tchad	x	Services en faveur de l'enfance	1976	400 000	
Régional	x	Planification pour l'enfance et la jeunesse (formation de planificateurs, IDEP, Dakar)	1975-76	40 000	
Régional	x	Institut panafricain de développement (IDEP)	1975-78	240 000	
Régional	x	Soins infirmiers supérieurs Dakar (Sénégal)	1975-77	121 000	
Régional	x	Soins infirmiers supérieurs Yaoundé (Cameroun)	1976-77	71 000	
Régional	x	Sécheresse dans la région soudano-sahélienne	1975-76	500 000	
TOTAL, AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE				4 625 000	5 200 000 a/ (E/ICEF/L.1291/Add.2)
TURQUIE	x	Education nutritionnelle	1975-76	225 000	
TOTAL, TURQUIE				225 000	
PROJETS INTERREGIONAUX					
	x	Groupe consultatif sur les protéines et les calories (PAG)	1976	70 000	
P/L.1621		Proposition en vue d'une assistance à trois projets régionaux en rapport avec l'Année internationale de la femme	1975-77	800 000	100 000 b/
P/L.1611		Préparation du programme	1976	1 500 000	
	x	Fonds de réserve pour les secours d'urgence	1976	1 000 000	
	x	Prix décerné par le Fonds à la mémoire de Maurice Pate	1975	15 000	
TOTAL, PROJETS INTERREGIONAUX				3 385 000	
Total des engagements au titre du programme				74 282 000	
Services d'appui au programme				24 482 800 c/	
Total de l'assistance				98 764 800	
Services d'administration				13 477 800 d/	
TOTAL GENERAL				112 242 600	6 965 000

x Présentation succincte (voir E/ICEF/P/L.1613).

a/ Ce montant représente le solde non consolidé. Il est inférieur au total mentionné dans le document du programme, car des fonds ont été reçus depuis la première publication du document.

b/ ZONTA International a déjà engagé des fonds pour cette "décision de noter".

c/ Y compris 21 739 000 dollars pour 1976 et 2 743 800 dollars au titre du budget additionnel de 1975.

d/ Y compris 12 073 800 dollars pour 1976 et 1 404 000 dollars au titre du budget additionnel de 1975.

ANNEXE III

Contributions des gouvernements à la masse commune des ressources
du FISE pour 1975 (au 31 mai 1975)

(En dollars des Etats-Unis)

Algérie	85 000
Allemagne (République fédérale d')	3 555 555
Arabie Saoudite	487 000
Argentine	115 000
Australie	1 146 789
Autriche	268 011
Bahamas	3 000
Bahreïn	7 500
Belgique	594 595
Belize	575
Bhoutan	1 000
Birmanie	67 717
Botswana	1 075
Brésil	100 000
Brunéi	8 617
Bulgarie	42 735
Cambodge	2 703
Canada	3 571 429
Chili	130 000
Colombie	350 000
Costa Rica	30 000
Cuba	100 000
Dahomey	4 464
Danemark	1 670 516
Egypte	140 557
El Salvador	20 000
Emirats arabes unis	100 000
Equateur	25 000
Espagne	167 392
Etats-Unis d'Amérique	17 000 000
Ethiopie	10 952
Fidji	2 000
Finlande	853 994
France	1 917 972
Gabon	27 835
Gambie	4 633
Ghana	40 000
Grèce	90 000
Guatemala	15 000
Guyane	5 357

Hongrie	12 048
Inde	1 257 861
Indonésie	150 000
Irak	122 034
Iran	1 000 000
Irlande	162 413
Islande	18 151
Israël	45 000
Italie	615 385
Jamaïque	13 201
Japon	2 000 000
Jordanie	13 022
Kenya	19 691
Koweït	10 000
Lesotho	1 445
Liban	30 043
Libéria	20 000
Luxembourg	14 865
Malaisie	90 064
Malawi	2 000
Mali	26 786
Malte	5 200
Maroc	55 000
Maurice	4 036
Mauritanie	7 890
Monaco	8 633
Mongolie	2 600
Nicaragua	30 000
Norvège	4 182 509
Nouvelle-Zélande	917 431
Oman	50 000
Pakistan	75 465
Panama	22 000
Pays-Bas	1 976 285
Pérou	120 000
Philippines	230 000
Pologne	316 265
Qatar	200 000
République arabe syrienne	27 397
République de Corée	28 000
République démocratique allemande	114 286
République du Viet-Nam	27 000
République socialiste soviétique de Biélorussie	77 055
République socialiste soviétique d'Ukraine	154 110
République-Unie de Tanzanie	14 276

Roumanie	11 667
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 248 260
Rwanda	3 000
Saint-Marin	3 028
Saint-Siège	1 000
Samoa-Occidental	1 967
Sierra Leone	28 000
Singapour	13 587
Souaziland	2 870
Soudan	30 000
Sri Lanka	15 674
Suède	15 662 651
Suisse	2 156 863
Thaïlande	112 500
Togo	13 929
Tonga	1 000
Trinité-et-Tobago	15 000
Tunisie	33 750
Turquie	240 674
Union des Républiques socialistes soviétiques	832 192
Venezuela	116 822
Yémen démocratique	1 000
Yougoslavie	220 000
Zambie	35 180

TOTAL : 69 834 034

ANNEXE IV

Contributions des gouvernements pour 1973-1974

(Equivalent en milliers de dollars des Etats-Unis)

Les chiffres de la colonne 1 se rapportent aux contributions à la masse commune des ressources, ceux de la colonne 2 se rapportent aux contributions à des fins spéciales (pour 1973, on trouvera des détails à ce sujet dans le document E/ICEF/632, chap. III, annexe III et pour 1974, dans le document E/ICEF/637, chap. III, annexe IV). Les chiffres de la colonne 3 se rapportent aux contributions en espèces versées par les gouvernements des pays bénéficiaires au titre des dépenses locales des services extérieurs du FISE.

Gouvernements	1974				1973			
	Masse commune des ressources (1)	Fins spéciales (2)	Dépenses locales (3)	Total (4)	Masse commune des ressources (1)	Fins spéciales (2)	Dépenses locales (3)	Total (4)
Afghanistan	25,0			25,0	20,0			20,0
Afrique du Sud	50,0	200,0		250,0	53,1			53,1
Algérie	57,7		38,5	96,2	60,9	11,9	37,1	109,9
Allemagne, République fédérale d'	3 179,9	3 928,4		7 108,3	3 404,2	2 881,5		6 285,7
Antigua	0,3			0,3	0,8			0,8
Arabie Saoudite	487,0		11,2	498,2	20,0		10,0	30,0
Argentine	100,0			100,0	100,0			100,0
Australie	1 039,6	714,3		1 753,9	799,5	265,9		1 065,4
Autriche	214,1	100,0		314,1	204,4	60,0		264,4
Bahamas	3,0			3,0	3,1			3,1
Barbade	4,5		0,5	5,0	4,5		0,5	5,0
Belgique	512,8	103,2		616,0	419,7	26,7		446,4
Belize	0,6			0,6	1,2			1,2
Bhoutan	1,0		0,7	1,7				
Birmanie	60,9		58,7	119,6	60,6		35,2	95,8
Bolivie	8,1			8,1	8,1			8,1
Botswana	1,1			1,1	2,2			2,2
Brésil	100,0			100,0	113,3		92,8	206,1
Brunéi	7,8			7,8	5,3			5,3
Bulgarie	25,6			25,6	25,6			25,6
Cambodge					2,7			2,7
Canada	2 577,3	478,7		3 056,0	1 900,0			1 900,0
Chili	120,0		1,3	121,3	87,9		0,8	88,7
Chypre					3,5			3,5
Colombie	371,3		13,2	384,5	250,0		14,7	264,7
Congo	17,8			17,8	16,7			16,7
Costa Rica	30,0			30,0	30,0			30,0
Côte d'Ivoire	10,4		44,6	55,0	11,7		50,2	61,9
Cuba	92,8			92,8	71,3			71,3
Danemark	1 509,7	604,1		2 113,8	1 351,3	561,2		1 912,5
Dominique	1,9			1,9	1,0			1,0
Egypte	140,6	38,3	10,9	189,8	63,9	42,9	10,9	117,7
Emirats arabes unis			101,3	101,3			72,3	72,3
Espagne	168,9			168,9	168,9			168,9
Etats-Unis d'Amérique	15 000,0			15 000,0	15 000,0			15 000,0
Ethiopie	21,9		31,5	53,4	20,8		20,7	41,5
Fidji	2,0			2,0	2,0			2,0
Finlande	625,1	265,3		890,4	500,0	273,9		773,9
France	1 743,6			1 743,6	1 983,5			1 983,5
Gabon	32,9			32,9	21,9			21,9
Gambie	4,6		1,2	5,8	2,2			2,2
Ghana	20,9			20,9	20,9			20,9
Grèce	90,0			90,0	80,0			80,0
Grenade	0,8			0,8	0,8			0,8
Guatemala	15,0		1,1	16,1	15,0		0,8	15,8

Gouvernements	1974				1973			
	Masse commune des ressources	Fins spéciales	Dépenses locales	Total	Masse commune des ressources	Fin: spéciales	Dépenses locales	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)
Guyane	5,4			5,4	5,5			5,5
Haute-Volta	11,9			11,9	11,9			11,9
Honduras	20,0			20,0	20,0			20,0
Hong-kong	12,6		3,0	15,6	12,5		2,3	14,8
Hongrie	8,0			8,0	8,0			8,0
Iles Vierges britanniques	0,1			0,1	0,1			0,1
Inde	1 096,8		234,0	1 330,8	1 000,0		243,1	1 243,1
Indonésie	150,0		126,5	276,5	100,0		103,1	203,1
Irak	101,3			101,3	118,0			118,0
Iran	350,0		33,2	383,2	350,0		33,1	383,1
Irlande	178,6	374,6		553,2	98,1	104,6		202,7
Islande	19,4	7,2		26,6	19,9			19,9
Israël	45,0			45,0	45,0			45,0
Italie	458,0			458,0	508,5			508,5
Jamaïque	13,1			13,1	13,2			13,2
Japon	1 771,0			1 771,0	1 221,7	1 003,6		2 225,3
Jordanie	12,9		2,8	15,7	6,2		3,1	9,3
Kenya	19,7		17,1	36,8	20,3		8,7	29,0
Koweït	33,0			33,0	10,0			10,0
Laos	4,0			4,0	3,5			3,5
Lesotho	3,6		0,7	4,3				
Liban	30,0		6,4	36,4	28,1		6,0	34,1
Libéria	20,0			20,0	20,0			20,0
Liechtenstein	2,0			2,0	2,0			2,0
Luxembourg	13,2			13,2	12,0			12,0
Malaisie	82,3		17,4	99,7	85,3		16,7	102,0
Malawi	1,2			1,2	1,4			1,4
Maldives	0,9			0,9	0,9			0,9
Maroc	51,8		28,0	79,8	55,1		29,7	84,8
Maurice	4,0			4,0	4,1			4,1
Mauritanie	7,9		7,5	15,4			4,1	4,1
Mexique	120,0		78,7	198,7	120,0		72,0	192,0
Monaco	3,3			3,3	3,0			3,0
Mongolie					0,2			0,2
Montserrat					0,1			0,1
Népal	2,4		1,9	4,3	2,4		1,9	4,3
Nigéria	97,6			97,6	91,2			91,2
Norvège	3 215,8	4 058,5		7 274,3	2 866,6	1 797,2		4 663,8
Nouvelle-Zélande	589,8	327,6		917,4	445,1	445,1		890,2
Oman	20,0			20,0	20,0			20,0
Ouganda	41,1			41,1	41,1			41,1
Pakistan	75,1		58,1	133,2	75,2	37,9	52,2	165,3
Panama	20,0			20,0	20,0			20,0
Pays-Bas	1 509,4	2 038,6		3 548,0	1 016,9	924,4		1 941,3
Pérou	100,0			100,0	100,0			100,0
Philippines	202,0		60,8	262,8	188,1		60,9	249,0
Pologne	301,2			301,2	301,2			301,2
République arabe libyenne	35,2		8,4	43,6	35,2		8,4	43,6
République arabe syrienne	13,7		5,5	19,2	13,3		5,3	18,6
République centrafricaine					13,1			13,1
République de Corée	28,0		28,0	56,0	28,0		28,0	56,0
République du Viet-Nam	26,0			26,0	26,0			26,0
République socialiste soviétique de Biélorussie	72,3			72,3	75,4			75,4
République socialiste soviétique d'Ukraine	144,6			144,6	150,8			150,8
République-Unie de Tanzanie	14,3		17,1	31,4	14,7		17,1	31,8

Gouvernements	1974				1973			
	Masse commune des ressources (1)	Fins spéciales (2)	Dépenses locales (3)	Total (4)	Masse commune des ressources (1)	Fins spéciales (2)	Dépenses locales (3)	Total (4)
République-Unie du Cameroun					28,0			28,0
Roumanie	11,1			11,1	10,4			10,4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 081,7	1 190,5		4 272,2	1 956,0	876,4		2 832,4
Rwanda	2,0			2,0	2,0			2,0
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	0,8			0,8	0,8			0,8
Sainte-Lucie	2,9			2,9	2,9			2,9
Saint-Siège	1,0			1,0	1,0			1,0
Saint-Vincent	0,7			0,7	0,8			0,8
Samoa-Occidental					2,0			2,0
Sénégal	10,7		10,5	21,2	22,8		15,9	38,7
Sierra Leone	23,2			23,2	24,4			24,4
Singapour	13,0		1,9	14,9	13,9		1,4	15,3
Somalie	10,2			10,2	10,0			10,0
Souaziland	2,9			2,9	3,0			3,0
Soudan	30,0			30,0	26,0			26,0
Sri Lanka	18,1		5,8	23,9	19,5		6,0	25,5
Suède	11 235,9			11 235,9	10 714,3	476,2		11 190,5
Suisse	1 709,6	628,8		2 338,4	1 506,3	96,8		1 603,1
Tchécoslovaquie	63,9			63,9	104,2			104,2
Thaïlande	512,5		94,8	607,3	581,1		66,3	647,4
Tonga					1,0			1,0
Trinité-et-Tobago	11,4			11,4	10,5			10,5
Tunisie	33,8		11,6	45,4	27,0		11,6	38,6
Turquie	240,7		23,2	263,9	238,1		23,2	261,3
Union des Républiques socialistes soviétiques	780,8			780,8	814,3			814,3
Venezuela	250,0			250,0				
Yémen	5,3			5,3			0,3	0,3
Yémen démocratique	1,0			1,0	2,0			2,0
Yougoslavie	228,0			228,0	239,7			239,7
Zaïre	23,6			23,6				
Zambie	27,7		28,0	55,7	27,9		25,2	53,1
	57 968,5	15 058,1	1 225,6	74 252,2	52 731,3	9 886,2	1 191,6	63 809,1
Déductions pour ajustements des dépenses de l'exercice précédent	(31,1)			(31,1)	(80,0)			(80,0)
TOTAL a/	57 937,4	15 058,1	1 225,6	b/74 221,1 c/	52 651,3	9 886,2	1 191,6	b/63 729,1 c/

a/ Des contributions supplémentaires ont été versées au titre des fonds d'affectation spéciale par les gouvernements suivants :

	En 1974		En 1973
	Dollars E.-U.		Dollars E.-U.
Allemagne (Rép. féd. d')	626,7	Allemagne (Rép. féd. d')	211,1
Danemark	4 489,6	Bangladesh	1 743,9
Finlande	404,1	Finlande	404,6
Norvège	1 310,4	Norvège	1 251,3
		Suède	225,7

b/ Les contributions reçues au titre des dépenses locales sont venues en déduction des dépenses budgétaires des services extérieurs conformément à l'exercice financier des gouvernements contributeurs.

c/ Pour déterminer le montant des fonds disponibles pour couvrir les dépenses au titre du programme du FISE, il faut déduire de ces chiffres les contributions destinées à couvrir les dépenses locales, soit 1 225,6 dollars pour 1974 et 1 191,6 dollars pour 1973.

ANNEXE V

Contributions de sources non gouvernementales, y compris les recettes provenant des ventes de l'Opération cartes de vœux en 1973 et 1974

(Equivalents en dollars des Etats-Unis)

Pays	1974			1973				
	Masse commune des ressources	Fins spéciales ^{a/}	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1972/73 (montants nets virés)	Total	Masse commune des ressources	Fins spéciales ^{a/}	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1971/72 (montants nets virés)	Total
Afghanistan			2 383	2 383	105		2 263	2 368
Afrique du Sud			8 368	8 368			8 129	8 129
Algérie			21 640	21 640	286		16 946	17 232
Allemagne, République fédérale d'	1 246 585		2 664 451	3 911 036	1 706 065	20 505	1 945 177	3 671 747
Arabie Saoudite			1 594	1 594			1 434	1 434
Argentine			206 969	206 969			212 486	212 486
Australie	81 976	553 791	189 783	825 550	34 801	700 486	146 790	882 077
Autriche	20 122		132 784	152 906	10 873		91 283	102 156
Bahreïn			527	527	131		464	595
Bangladesh		226	3 059	3 285			1 740	1 740
Barbade			157	157				
Belgique	27 869	396 574	298 730	723 173	275 306	110 064	271 913	657 283
Bermudes			3 722	3 722			3 825	3 825
Birmanie	47		6 034	6 081	57		4 852	4 909
Bolivie			5 953	5 953			3 947	3 947
Botswana			3 338	3 338			1 072	1 072
Brésil	70		493 978	494 048			320 050	320 050
Burundi			196	796			137	137
Cambodge			2 997	2 997			1 505	1 505
Canada		1 055 189	895 103	1 950 292	38	1 799 841	897 333	2 697 212
Chili	116		96 801	96 917			185 134	185 134
Chypre			2 223	2 223			1 234	1 234
Colombie			27 743	27 743	87		25 580	25 667
Congo			1 119	1 119			1 394	1 394
Costa Rica	50		4 513	4 563			3 309	3 309
Côte d'Ivoire			10 806	10 806			11 700	11 700
Cuba			929	929			4 939	4 939
Dahomey			97	97			334	334
Danemark	14 867	10	215 197	230 074	9 965	102 598	196 635	309 198
Egypte	15		16 742	16 757	248		14 276	14 524
El Salvador	50		8 109	8 159			8 979	8 979
Emirats arabes unis			809	809			1 220	1 220
Equateur			6 526	6 526			3 491	3 491
Espagne	19		366 434	366 453	167 394		274 625	442 019
Etats-Unis d'Amérique	4 068 309	730 120	3 396 337	8 194 766	2 979 201	184 098	4 376 032	7 539 331
Ethiopie		15	3 358	3 373			3 069	3 069
Fidji			402	402				
Finlande	13 081	84 742	164 089	261 912	48 423	15 370	134 431	198 224
France	564 336	83 638	1 076 313	1 724 287	122 499	158 949	1 203 464	1 484 912
Gabon		245	7	252			1 724	1 724
Gambie			342	342			671	671
Ghana			6 769	6 769			8 576	8 576
Gibraltar			1 385	1 385			937	937
Grèce			41 030	41 030			29 276	29 276
Guatemala			7 530	7 530			6 606	6 606

Pays	1974				1973			
	Masse commune des ressources	Fins spéciales ^{a/}	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1972/73 (montants nets virés)	Total	Masse commune des ressources	Fins spéciales ^{a/}	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1971/72 (montants nets virés)	Total
Guinée			3 649	3 649	943		2 032	2 975
Guyane			4 212	4 212			1 961	1 961
Haïti			276	276			309	309
Honduras							1 565	1 565
Hong-kong	60			60				
Hongrie			20 332	20 332			21 548	21 548
Iles Caïmanes	209 495			209 495				
Iles Vierges britanniques					16			16
Inde	2 393	566	140 694	143 653	1 696	1 191	98 531	101 418
Indonésie			15 691	15 691	26		13 280	13 306
Irak			4 641	4 641			6 285	6 285
Iran	114	103	16 468	16 685	863		13 835	14 698
Irlande	81 826		22 648	104 474	64 600	57 308	24 549	146 457
Islande			2 417	2 417			3 450	3 450
Israël			2 728	2 728		5 969	1 295	7 264
Italie	15 440	54 681	210 150	280 271	26 970	12 000	127 468	166 438
Jamaïque					60			60
Japon	193 925	137 226	26 596	357 747	92 054	62 264	19 819	174 137
Jordanie			843	843			713	713
Kenya	141		6 924	7 065	70		1 948	2 018
Koweït	24		786	810			701	701
Laos	16		1 013	1 029			677	677
Liban	1 474	111	15 958	17 543	731	4 983	13 403	19 117
Libéria	161		516	677				
Luxembourg			33 176	33 176	927	2 532	23 731	27 190
Madagascar			152	152			1 441	1 441
Malaisie			4 295	4 295			3 196	3 196
Malawi			1 452	1 452			1 449	1 449
Mali			1 073	1 073			1 253	1 253
Malte			1 321	1 321			2 058	2 058
Maroc			6 685	6 685			8 924	8 924
Martinique			461	461			449	449
Maurice			712	712			1 091	1 091
Mauritanie							1 432	1 432
Mexique	20		31 963	31 963			34 078	34 078
Monaco			4 118	4 118			4 349	4 349
Népal			1 942	1 942	63		717	780
Nicaragua			602	602			1 404	1 404
Nigéria			15 389	15 389	2 296		17 539	19 835
Norvège	46 725	108 696	262 371	417 792	47 031		158 437	205 468
Nouvelle-Zélande	18 453	60 288	67 262	146 003	11 335	136 719	54 743	202 797
Ouganda			706	706			2 045	2 045
Pakistan	54		17 128	17 182	20		13 870	13 890
Panama							9 147	9 147
Papua-Nouvelle-Guinée		117	519	636	18		558	576
Paraguay			4 580	4 580			3 997	3 997
Pays-Bas	59 884	336 620	509 434	905 938	45 454	277 565	437 288	760 307
Pérou			69 863	69 863			56 566	56 566
Philippines	23		17 307	17 330	269		15 358	15 627
Pologne			20 425	20 425			11 295	11 295
Portugal			3 714	3 714			6 224	6 224
Qatar			142	142			194	194
République arabe libyenne	199		1 812	2 011	169		4 132	4 301
République arabe syrienne			1 555	1 555			675	675
République centrafricaine			528	528			625	625

Pays	1974				1973			
	Masse commune des ressources	Fins spéciales ^{a/}	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1972/73 (montants nets virés)	Total	Masse commune des ressources	Fins spéciales ^{a/}	Recettes de l'Opération cartes de vœux, campagne 1971/72 (montants nets virés)	Total
République de Corée	188		1 029	1 217	312		883	1 195
République Dominicaine			250	250			566	566
République du Viet-Nam			3 920	3 920			2 541	2 541
République-Unie de Tanzanie			3 901	3 901			2 403	2 403
République-Unie du Cameroun			1 324	1 324			1 462	1 462
Roumanie	3 297	94	76 413	79 804	21 404	6 810	106 718	134 932
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13 064	145 045	323 625	481 734	60 882	117 497	342 598	520 977
Rwanda			60	60			135	135
Sainte-Lucie			657	657			714	714
Samoa-Occidental			73	73			206	206
Sénégal			4 830	4 830			12 195	12 195
Sierra Leone			1 483	1 483	5		684	689
Singapour			4 203	4 203			3 920	3 920
Somalie			458	458			427	427
Souaziland							157	157
Soudan			1 546	1 546			642	642
Sri Lanka	3		10 682	10 685			10 581	10 581
Suède	12 541	161 324	406 355	580 220	37 557	131 000	303 556	472 113
Suisse	115 440	9 106	417 103	541 649	56 631	35 013	347 858	439 502
Tchad			925	925			200	200
Tchécoslovaquie	72			72	12			12
Thaïlande	1	209	16 789	16 999	1 441		11 628	13 069
Togo			746	746			651	651
Tonga							60	60
Trinité-et-Tobago			4 555	4 555	3			3
Tunisie			3 153	3 153			2 845	2 845
Turquie		50 109	10 616	60 725			10 107	10 107
Union des Républiques socialistes soviétiques			104 646	104 646			91 463	91 463
Uruguay			14 372	14 372			9 515	9 515
Venezuela	46		14 220	14 266			10 711	10 711
Yémen			803	803			451	451
Yémen démocratique			496	496			488	488
Yougoslavie	61		67 116	67 177	89		40 528	40 617
Zaire			5 744	5 744			5 447	5 447
Zambie	94		8 053	8 147	62		6 082	6 144
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	4 779	27 409		32 188	17 511	8 760		26 271
Divers			799	799			174	174
Total partiel	6 817 525	3 996 254	13 486 130	24 299 909	5 846 999	3 951 522	12 989 212	22 787 733
A déduire :								
Dépenses effectuées au titre de l'Opération cartes de vœux pour la production de cartes et de brochures publicitaires, ainsi que les frais de transport et dépenses connexes			6 445 276	6 445 276			5 994 459	5 994 459
Total^x	6 817 525	3 996 254	7 040 854	17 854 633	5 846 999	3 951 522	6 994 753	16 793 274

(Voir notes page suivante)

(Notes de la page précédente)

* Des contributions supplémentaires ont été versées au titre des fonds d'affectation spéciale (voir document E/ICEF/AB/L.140 pour 1973 et E/ICEF/AB/L.154 () pour 1974) par des sources non gouvernementales :

<u>En 1974</u>	<u>Dollars E.-U.</u>	<u>En 1973</u>	<u>Dollars E.-U.</u>
Allemagne (République fédérale d')	1 548 756	Allemagne (République fédérale d')	715 785
		Etats-Unis d'Amérique	50 937

a) On trouvera de plus amples détails pour 1973 à l'annexe III (chap. III) du document E/ICEF/632 et pour 1974, à l'annexe IV (chap. III) du document E/ICEF/637.